

## Troisième séance, jeudi 21 décembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communication		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2022-DSAS-20	Rapport	Remboursement de l'aide sociale : de quoi parlons-nous ? (rapport sur postulat 2021-GC-130)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-76	Rapport	Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2010-GC-11) - Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton (Rapport sur postulat 2021-GC-57)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-6	Rapport	Politique familiale dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulats 2019-GC-41 et 2021-GC-25)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-183	Motion	Légiférer afin d'interdire les publicités sexistes dans l'espace public	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alexandre Berset Carole Baschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DEEF-38	Loi	Loi modifiant la loi sur la statistique cantonale (appariement de données)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-78	Motion	Pour un observatoire des réalités sociales pérenne	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Savio Michellod Liliane Galley <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEEF-34	Rapport	Parcs photovoltaïques dans les Préalpes (rapport sur postulat 2022-GC-126) - suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
	Divers	Prise de congé de Mme la Députée Chantal Müller		
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Estelle Zermatten, Alizée Rey, Eric Collomb, Brice Repond, Pierre Mauron, Laurent Baeriswyl et Pauline Robatel.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

---

## **Divers 2013-GC-4**

### **Communication**

---

**Présidente du Grand Conseil.** Ce matin, je n'ai pas de communication particulière, si ce n'est de vous rappeler de bien vouloir vider vos tiroirs avant de partir et d'agender la sortie hivernale au 9 février 2024. D'autre part, l'accueil des TPF de ce matin se poursuit et les TPF présenteront à tout député intéressé sa stratégie dès la fin de la session. Il n'y a pas besoin d'être inscrit, donc toute députée ou tout député intéressé-e peut y participer.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

## **Divers 2013-GC-40**

### **Assermentation**

---

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Gilberte Schär, Simone Zurwerra, Daniel Thomas Wirth, Gilberto D'Alessandro, Dominique Murielle Studer et Frédéric Baechler, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2023.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Présidente du Grand Conseil.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

---

## **Rapport 2022-DSAS-20**

### **Remboursement de l'aide sociale : de quoi parlons-nous ? (rapport sur postulat 2021-GC-130)**

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **07.11.2023** (*BGC décembre 2023, p. 5402*)

---

#### Discussion

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Die Fraktion Die Mitte hat vom Bericht des Staatsrates als Antwort auf das Postulat de Weck/Pythoud-Gaillard Kenntnis genommen.

Wir danken dem Staatsrat für diesen ausführlichen und informativen Bericht. Er gibt einen guten Einblick in die kantonale Praxis bezüglich der Rückforderungen von gewährten Finanzhilfen an Sozialhilfeempfängerinnen und Sozialhilfeempfänger, auch wenn die verwendeten Zahlen aus dem Jahre 2019 stammen. Der Bericht zeigt die drei verschiedenen Szenarien auf, bei denen sich die Frage einer Rückerstattung überhaupt stellt: Erstens der unrechtmässige Bezug, zweitens der Bezug als Vorschuss einer zu erwartenden Leistung, zum Beispiel von einer Sozialversicherung, oder drittens - wahrscheinlich der Hauptteil - der ordentliche und rechtmässige Bezug.

Der Bericht hält fest, dass die gesetzlichen Bestimmungen über die Rückerstattung von allen regionalen Sozialdiensten des Kantons korrekt angewendet werden, obwohl bei der konkreten Umsetzung und Handhabung zum Teil erhebliche Unterschiede von einer Region zur anderen aufgezeigt werden. Darüber sind wir etwas erstaunt, und wir fragen uns, ob hier nicht allenfalls etwas verbindlichere und enger gefasste kantonale Richtlinien angebracht wären. Es ist nicht verständlich, wenn es innerhalb des gleichen Kantons von Region zu Region markante Unterschiede gibt.

Dem Bericht ist im Weiteren zu entnehmen, dass im Jahr 2019 aus allen der drei Szenarien über 16 Millionen Franken zurückbezahlt worden sind. Die Rücklaufquoten aus den verschiedenen Kategorien sind naturgemäss sehr unterschiedlich: bei den Unrechtmässigen sind es nur knapp 1 Prozent, bei den Vorschüssen fast 75 Prozent und bei den Rechtmässigen rund 9 Prozent. Der Verwaltungsaufwand für die gesamten Rückforderungen liegt mit deutlichen Unterschieden in den verschiedenen Szenarien mit rund 1,5 Millionen Franken bei knapp 10 Prozent, was rein buchhalterisch betrachtet als insgesamt gut bezeichnet werden kann.

Interessant ist auch der Blick auf die Handhabung der Rückforderungsthematik in anderen Kantonen. So verzichten insgesamt acht Kantone, unter anderem zwei unserer Nachbarkantone, Neuenburg und Waadt, generell auf eine Rückerstattung von rechtmässigen Beträgen, wenn diese ausschliesslich auf eine Verbesserung des Erwerbseinkommens zurückzuführen sind. Wiederum fünf Kantone wenden eine etwas mildere Berechnungsgrundlage an als diejenige der SKOS-Empfehlung. Der Kanton Freiburg reiht sich heute immer noch in die Mehrheit derjenigen Kantone ein, die in allen Fällen eine Rückerstattung verlangen und dabei die relativ strengen Richtlinien des SKOS anwenden. Diese eher harte Praxis kann in Einzelfällen dazu führen, dass es für ehemalige Sozialhilfebezüger schwierig wird, sich aus der finanziellen Negativspirale zu befreien. Sie sind mit einem neuen oder höheren Erwerbseinkommen zwar finanziell besser aufgestellt, aber die Rückzahlungspflicht kann diese wiederum in Richtung des Existenzminimums und des Sozialdienstes führen und damit eine Wiedereingliederung in die Gesellschaft verhindern.

Wie bekannt ist, ist die Totalrevision des kantonalen Sozialhilfegesetzes bereits im Gang. Der Staatsrat hat den Gesetzesentwurf vorgelegt und die vorberatende Kommission hat kürzlich bereits erstmalig getagt. In diesem Gesetzesentwurf wird speziell auch die Praxis für die Rückerstattung von Sozialhilfegeldern neu geregelt - dies in eine Richtung, welche für die Fraktion Die Mitte stimmt, nämlich kein genereller Verzicht auf die Rückforderung, aber mit einem neuen und etwas milderem Berechnungsmodell, so wie es - wie vorhin erwähnt - bereits in einigen Kantonen erfolgreich angewendet wird.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Die Mitte Kenntnis von diesem Bericht.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt : je suis vice-présidente de la Commission sociale du district de La Gruyère.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport. Nos remerciements s'adressent également aux services qui ont œuvré pour nous présenter un document bien structuré, largement développé et instructif. Prochainement, nous allons traiter de la nouvelle loi sur l'aide sociale. Les différents éléments présentés dans ce rapport devraient permettre de nous forger une opinion objective et éclairée concernant le remboursement de l'aide sociale. Il apparaît comme une évidence que l'aide perçue indûment doit être remboursée, de même que l'aide octroyée à titre d'avance, c'est-à-dire dans l'attente du versement des allocations de chômage ou de l'AI, des indemnités journalières des assurances maladie ou accident, de vente de biens immobiliers.

Pour ceci, des cessions, des nantissements, hypothèques légales, sont signés par les bénéficiaires. Ces remboursements sur avance constituent plus du quart de tous les remboursements d'aide matérielle. D'ailleurs, ces avances concernent 40% des dossiers actifs. La question qui subsiste est donc celle du remboursement de l'aide matérielle perçue légalement. Voici une brève synthèse des éléments essentiels du rapport.

On constate que la moitié des cantons suisses ont déjà renoncé à ce remboursement. Cependant, dans tous les cantons, l'aide sociale reste remboursable lorsque le bénéficiaire entre en possession d'une fortune par héritage, don, gain à la loterie notamment. Au final, la suppression du remboursement ne concerne que l'aide perçue légalement, en cas de retour à une situation favorable grâce à l'exercice d'une activité lucrative. Elle correspond à 10% de tous les remboursements.

La plupart du temps, les anciens bénéficiaires perçoivent de faibles revenus à la sortie du système, le déficit de formation en étant fréquemment la cause. Un remboursement maintient ces personnes dans une situation précaire. L'obligation de remboursement peut être un frein aux sorties de l'aide et à la réinsertion professionnelle. Des effets de seuil sont constatés avec des situations où la personne ne se trouve pas en meilleure situation en travaillant. Il s'agit d'une incitation négative au travail.

Il est quasiment impossible d'obtenir les informations concernant les personnes ayant quitté le canton. La charge administrative pour traiter les remboursements de l'aide perçue légalement coûte le 12% de ses recettes. Cependant,

les remboursements sur les activités lucratives engendrent les démarches les plus complexes et les plus onéreuses. Les contentieux ne sont pas rares et peuvent conduire à des poursuites. Par ailleurs, les ressources en personnel pour ces démarches pourraient être dédiées à l'accompagnement social visant l'insertion socioprofessionnelle. Des personnes renoncent à demander l'aide sociale en raison de l'obligation de son remboursement. Ce non-recours peut péjorer les situations et s'avérer encore plus coûteux. Les problèmes de santé s'accumulent : fragilité psychologique, anxiété, maladies chroniques. Les personnes abandonnent toute prévention, renoncent aux soins ou les retardent au maximum, ce qui peut les amener à des états de santé gravissimes. Pour les enfants, des conditions de vie trop précaires, l'isolement social, impactent leur développement et hypothèquent leur avenir. En renonçant ainsi à consulter un service social, les personnes perdent l'opportunité de recevoir l'aide personnelle, constituée de conseils et d'orientation, qui pourrait prévenir la péjoration de leur situation, surendettement, risque de perte du logement.

En conclusion, si, malgré tous ces arguments en faveur du renoncement au remboursement de l'aide matérielle perçue légalement, lors du traitement de la nouvelle loi sur l'aide sociale, le Grand Conseil décide de maintenir le remboursement, il sera impératif de suivre les recommandations de la CSIAS, qui prévoit un remboursement raisonnable avec le calcul d'un budget élargi, après un délai minimum d'une année suivant la sortie de l'aide et sur une durée maximale de 4 ans. Il n'est en effet pas acceptable d'accrocher un boulet au pied de ces personnes sur du long terme.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra le renoncement au remboursement de l'aide matérielle perçue légalement lors des débats sur l'aide sociale.

Avec ces remarques, nous prenons acte de ce rapport.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Cette question de remboursement est devenue le thème le plus brûlant de l'aide sociale. En déposant ce postulat, il m'était apparu nécessaire que nous ayons des faits pour savoir si les affirmations entendues sur ce sujet étaient fondées ou non. Au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je remercie le Conseil d'Etat du sérieux avec lequel les informations ont été récoltées auprès des SSR.

Comme cela est clairement expliqué, les situations de remboursement sont différentes. Il y a d'abord le cas clair du remboursement des avances, que personne ne conteste et qui est facile à mettre en place. D'ailleurs, bien souvent, les services sociaux peuvent se substituer aux bénéficiaires pour obtenir ces remboursements. Ensuite, il y a les cas d'aide perçue à tort, qui ne sont là aussi pas contestés. Les SSR ont réclamé en une année un montant total de 300'000 frs, dont 130'000 frs pour la seule ville de Fribourg. Cela m'interpelle ! Il faut savoir que l'Etat n'a mis à disposition pour ces contrôles que deux inspecteurs à mi-temps. Par contre, la Ville de Fribourg dispose de la police locale et l'on voit que les résultats sont plus concluants : presque la moitié des fraudes sont découvertes par la Ville alors que sa population ne représente qu'un dixième de la population. Pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, il paraît essentiel d'augmenter les postes d'inspecteurs, ce que l'on demandera au sein de la commission qui traite de la loi sur l'aide sociale.

Le cas qui pose le plus de contestations est celui du remboursement lorsqu'une personne a trouvé du travail et sort de l'aide sociale. En demandant le remboursement, l'ancien bénéficiaire voit sa situation se péjorer et cela peut l'inciter à rester à l'aide sociale. Ce remboursement peut aussi retenir des personnes à venir demander de l'aide. D'un autre côté, on peut estimer que ce remboursement incite les personnes à trouver d'autres sources de revenus avant de venir demander l'aide sociale, celle-ci restant ainsi subsidiaire aux autres sources. Cette question sera traitée au sein de la commission en charge de la révision de la loi sur l'aide sociale qui vient de commencer ses travaux. Dans cette discussion apparaîtra un nouvel élément, à savoir les prestations complémentaires pour familles, cette aide ne sera pas remboursable.

C'est avec ces remarques que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Tout d'abord mes liens d'intérêts : je suis actuellement président de La Tuile, dont de nombreux bénéficiaires sont aussi parfois à l'aide sociale ; je viens en outre de terminer plus de 40 ans de carrière professionnelle dans le domaine social, dans différents types de services sociaux, à différents niveaux de responsabilité, mais dans lesquels, à chaque fois, j'étais confronté à une partie de la clientèle dont s'occupaient les services dont j'étais responsable, qui étaient également bénéficiaires de l'aide sociale.

Je remercie aussi, comme l'ont fait mes préopinants, le Conseil d'Etat pour ce rapport. En effet, ce rapport est extrêmement intéressant et a permis de clarifier un certain nombre de choses. Je remercie évidemment les deux collègues qui ont demandé ce rapport et je suis persuadé que s'il y avait eu une inversion, à savoir si nous avions eu ce rapport - on est toujours plus intelligent après qu'avant - avant de traiter la motion sur le non-remboursement de l'aide sociale, peut-être que le vote, qui était à l'époque serré, aurait été différent.

Parce qu'en effet, de quoi parlons-nous ? Personne ne conteste - comme l'ont dit tous mes préopinants - les remboursements qui sont faits en terme d'avance, de prestations indûment obtenues, etc. Le seul sujet important concerne les prestations légales, à savoir revenir à meilleure fortune avec peut-être un héritage ou un gain, ou revenir à meilleure fortune parce

qu'enfin on a trouvé un travail qui nous rémunère d'une manière correcte et qui permet d'assumer d'une manière responsable son existence. C'est là que se pose cette question. On l'a dit, c'est le 10% des totaux des remboursements, soit pour l'Etat, soit pour les communes. Ce n'est pas une somme importante - sur l'600'000 frs -, d'autant plus si l'on déduit tous les frais de récupération que nous devons avoir. On l'a répété aussi, la moitié des cantons suisses, dont la plupart des cantons latins, ont renoncé à ce remboursement. Je suis très content maintenant que dans le cadre de la commission sur la nouvelle loi sur l'aide sociale (LASoc), qui a débuté ses travaux il y a une quinzaine de jours, nous ayons ce rapport à disposition, qui nous permet d'avoir une réflexion sensée pour aborder cette question.

J'aimerais juste revenir sur un sujet qui est mentionné dans ce rapport, avec une petite phrase sur la dissuasion que peut être le principe de remboursement pour certaines familles : on reste sur cette théorie qui prévoit que le principe de remboursement est une incitation à ne recourir à l'aide sociale qu'en dernière extrémité. Et c'est peut-être ce qui est le plus difficile à accepter dans ce principe-là, que j'ai aussi constaté durant ma carrière. Pourquoi ? Si l'on fait une comparaison avec le domaine médical, je crois que toutes les personnes compétentes dans ce domaine pourront dire que si une personne hésite, hésite et hésite toujours à aller chez le médecin alors que sa santé se dégrade et qu'elle ne vient qu'avec des maladies qui ne sont absolument plus soignables parce qu'elles ont dépassé un stade important, eh bien, c'est une erreur. Il vaut mieux peut-être investir en consultations de manière préventive ou tout au début d'une atteinte à la santé plutôt que d'attendre la dernière extrémité. C'est exactement la même chose au niveau de l'aide sociale : si les personnes arrivent à l'aide sociale alors qu'ils ont tout perdu - leur travail, leur capacité d'intégration, leur logement aussi en parlant de La Tuile et des possibilités de réinsertion sociale -, très souvent, il est trop tard pour pouvoir les aider efficacement. Et ce n'est pas non plus un bon calcul du point de vue financier, parce que les coûts pour permettre à ces personnes de remonter la pente seront incroyablement plus élevés que le remboursement de l'aide sociale.

C'est dans ce sens-là que je me réjouis que pour les travaux de la commission sur l'aide sociale, nous ayons ces informations précises qui vont nous permettre de pouvoir trouver une solution qui soit une solution adéquate.

C'est avec ces considérations que nous prenons également acte de ce rapport extrêmement utile.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Ich äussere mich als Fraktionssprecherin.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrates bezüglich der Rückerstattung der Sozialhilfe und dankt für den umfassenden Bericht. Er schafft Klarheit in der Sache.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist erfreut, dass die regionalen Sozialdienste die gesetzlichen Bestimmungen und die Empfehlungen der Schweizerischen Sozialhilfekonferenz befolgen. Mit Genugtuung nimmt sie ebenfalls zur Kenntnis, dass die Rückerstattungen von Vorschüssen und unrechtmässiger materieller Hilfe für Staat und Gemeinden gerechtfertigt sind.

Die Sozialhilfe ist das letzte Auffangnetz, wenn sich Menschen in einer Notlage befinden. Die Rückerstattungspflicht bildet dazu die Garantie im System der sozialen Sicherheit. Sie ist auch eine Absicherung gegen das Betrugsrisiko. Das unterstützen wir vollumfänglich. Wie im Bericht festgehalten, können sich im Gegenzug mit der Rückerstattungspflicht aber auch negative Anreize für diese Menschen einstellen, insbesondere, was die Wiederaufnahme von Arbeit betrifft.

Die Umfrage unter den Sozialdiensten hat klar gezeigt, dass vor allem die Rückerstattung bei unrechtmässiger Sozialhilfe mit Wiederaufnahme einer Erwerbstätigkeit sehr viel schwieriger und auch nichtgewinnbringend im Vergleich zum administrativen Aufwand ist. Eine mögliche Abschaffung muss deshalb unbedingt im Rahmen der Revision des Sozialhilfegesetzes diskutiert werden. Womöglich könnten Personalressourcen besser für die Prävention und die Wiedereingliederungsmassnahmen genutzt werden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Bericht zur Kenntnis.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je vous remercie tout d'abord toutes et tous de vos interventions. Je vois que vous avez pris acte de ce rapport qui a demandé beaucoup de travail. Je tiens d'ailleurs vraiment à remercier tout le Service de l'action sociale, qui s'est démené pour vous apporter le maximum de renseignements.

C'est vrai que ce rapport est un préambule à la révision de la loi sur l'aide sociale, et les discussions ont déjà eu lieu en première lecture. On se trouve maintenant dans les balbutiements de la mise en place de cette nouvelle loi sur l'aide sociale qui apportera certaines réponses pour le futur. Il est clair que la question du remboursement est la principale chose qu'on devra discuter ; on a d'ailleurs déjà évoqué les choses dans le débat d'entrée en matière. Pour nous, ce sera une question centrale, les débats auront lieu, débats qui seront vraiment complètement ouverts, débats durant lesquels chacun pourra s'exprimer. Après, la décision reviendra bien entendu au Grand Conseil, avec des possibilités d'amendements ou autres. Mais les débats auront lieu à ce moment-là.

Tout d'abord, par rapport aux directives cantonales plus strictes, si je prends l'intervention de M. le Député Boschung : c'est vrai que nous essayons d'unifier au maximum, tout en s'inspirant toujours des autres cantons. Ensuite, sur le fait d'être stricts par rapport aux directives, j'estime qu'on les applique : à partir du moment où elles sont données, on va les appliquer, ça c'est clair. Pour nous, c'est une donnée qui est absolument de base et nous allons faire ça de manière très, très, très soigneuse et consciencieuse. On travaille également beaucoup sur la réinsertion : vous savez qu'une personne qui perd son emploi, qui divorce, peut vraiment vivre une situation très, très difficile à gérer, et la réinsertion de ces personnes est vraiment une chose sur laquelle on va mettre un accent dans le futur : c'est donner la possibilité aux personnes de retrouver un travail dans le meilleur des cas, le mieux possible. Après il y aura toujours des personnes qui vont souffrir toute leur vie, malheureusement, et c'est justement pour ça que l'aide sociale est actuellement pratiquée dans notre canton et en Suisse, pour permettre à ces personnes-là de pouvoir vivre dignement. Et ça, c'est une expression que j'aime bien utiliser : nous devons faire en sorte que chaque personne puisse avoir une vie digne.

M<sup>me</sup> la Députée Chantal Pythoud-Gaillard revient sur la révision de la loi sur l'aide sociale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons bien entendu rediscuter ceci par rapport à la révision de tous ces articles de loi, qui demanderont un grand travail. Pour votre information, cette révision de la LASoc aura lieu au printemps prochain, dès que la commission ad hoc aura terminé ses travaux.

Je remercie bien entendu aussi M<sup>me</sup> de Weck pour ses propos : c'est vrai qu'on n'a que deux 50% qui font les contrôles dans le canton de Fribourg ; on n'est donc pas surdotés en personnel, et j'en suis conscient. Après, vous savez que les frais de ces personnes-là sont largement couverts par les remboursements qui ont été perçus indûment et qui ont été découverts. Ce sont là aussi des questions que l'on doit se poser pour le futur et on va se les poser, bien entendu.

Je remercie M. le Député Benoît Rey pour son activité de plus de 40 ans dans le travail social, ça a été relevé. On a l'occasion de beaucoup se voir, de par mes activités et les siennes, et je le remercie vraiment pour son travail. Il relève également des problèmes de terrain, entre autres par le biais de La Tuile.

Je réponds encore à M<sup>me</sup> la Députée Thalmann-Bolz sur le suivi des SSR, les services sociaux régionaux : ces services-là, c'est vrai, pratiquent de la manière la plus commune possible, je dirais. On a eu la chance de les rencontrer à deux reprises, et il y a eu notamment une assemblée annuelle des responsables des services sociaux pour la première fois l'année dernière. On vient de se revoir à Guin, et ces rencontres permettent justement d'échanger sur les différentes pratiques, d'avoir des pratiques communes en termes de suivi des bénéficiaires.

Pour le reste, comme il a été dit, le gros du sujet sera traité dans la révision de la loi sur l'aide sociale qui sera faite l'année prochaine.

Sur ces considérations je vous remercie toutes et tous.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport 2023-DSAS-76

### Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2010-GC-11) - Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton (Rapport sur postulat 2021-GC-57)

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **07.11.2023 (BGC décembre 2023, p. 5678)**

---

## Discussion

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis président de la commission sociale de Romont, je suis membre de la commission parlementaire qui traite de l'aide sociale et j'ai été pendant très longtemps secrétaire syndical, secrétaire régional, et ai été confronté à ce type de personnes. Je ne vais pas faire très long.

Un point qui m'interpelle, c'est la pauvreté, qui est reconnue dans ce rapport. Je remercie d'ailleurs vraiment les rédacteurs et rédactrices de ce rapport et salue son contenu, qui offre une importante vision de ce qui nous occupe. En fait, le plus important est d'éviter d'arriver à la pauvreté et il faut donc la prévenir. Pour moi, cela passe par de bonnes conditions de travail : on voit que bon nombre de personnes qui sont pauvres sont des personnes qui travaillent, et que bon nombre de personnes qui risquent d'être pauvres sont des personnes qui travaillent, et dans ce cadre-là, l'initiative que nous avons lancée

et déposée concernant le salaire minimum est une réponse. Mais ce n'est pas la réponse unique ! L'autre réponse, c'est de mettre en œuvre tous les moyens qui permettent aux personnes de connaître les droits et les outils qui leur permettront d'éviter de basculer dans la pauvreté. Et là, on a un lien avec la loi sur l'aide sociale, et notamment avec le remboursement, puisqu'en étant informés, en n'ayant pas de crainte à faire valoir ses droits auprès de l'aide sociale par une charge insupportable dans le futur, eh bien cela permettra aux gens de trouver les bonnes solutions. En fait, pour moi, l'aide sociale doit être la mesure de dernier recours : il faut en effet tout faire pour que chacun ait accès aux autres outils avant et il faut tout faire pour qu'il n'y ait pas de limite à cet accès ni d'épée de Damoclès pour le futur, dont notamment le remboursement pour les aides légitimes. Cela passe donc pour moi par un monde du travail respectueux avec des salaires minimaux solides, par des assurances sociales et des retraites solides également, et par une accessibilité dès le début à toutes les mesures possibles.

**Bapst Pierre-Alain** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction, très détaillée.

Comme cela a été dit, ce rapport fait suite à un premier rapport en 2016 basé sur des éléments de 2011. Peut-être avez-vous, tout comme moi, commencé la lecture du rapport en lisant la conclusion. Celle-ci mentionne qu'entre 2011 et 2019, le taux de pauvreté est moins élevé, tout en ajoutant que ce qui doit retenir notre attention, c'est qu'il y a une accentuation des inégalités et une progression de la précarité pour une partie de la population de notre canton. Cette conclusion me semble tout à fait plausible et résume à mon sens bien la situation que nous vivons.

En nous plongeant dans le rapport, nous prenons connaissance d'éléments du contexte économique et social ainsi que de leur évolution durant les 20 dernières années :

- > nous lisons que notre canton a vu une forte augmentation de sa population et qu'il compte la plus grande population de jeunes ;
- > nous apprenons également que le taux de personnes fréquentant des écoles supérieures est en forte hausse et que le taux de chômage est resté très bas.

Sans surprise, on y apprend que la situation des trois dernières années, avec notamment la guerre en Ukraine et le Covid, a influencé cette situation. Avec un œil critique, je me permets d'émettre le souhait que pour la prochaine édition du rapport, les nombreux tableaux superposent les valeurs des différentes éditions les unes sous les autres afin de pouvoir mieux visualiser l'évolution de la situation. J'ai bien vu que les valeurs du précédent rapport sont mentionnées dans le texte, mais dans un souci de lisibilité, je vous propose de faire ces tableaux d'une manière à pouvoir suivre plus facilement l'évolution et faire des comparaisons.

Lors de la discussion au sein de notre groupe, nous avons pris connaissance des éléments qui peuvent conduire à une situation de pauvreté, notamment le chômage. C'est dans ce contexte, et sans surprise, que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux relève l'importance d'avoir une économie dynamique, créatrice d'emplois et de valeurs, pour offrir des places de travail et rémunérer convenablement la population.

Pour conclure, notre groupe soutien les pistes proposées dans le rapport, à savoir "veiller, lier et ancrer" afin de suivre au mieux la situation et agir où cela est nécessaire.

Avec ces commentaires, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport et réitère ses remerciements au Conseil d'Etat.

**Pauchard Marc** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Rapporteur du groupe Le Centre, je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier.

Ce rapport complet montre la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg. Il met en exergue l'évolution de cette thématique ces six dernières années, en tenant compte des deux années Covid. Il propose des pistes d'améliorations pour les années à venir. Ce rapport montre qu'une dégradation de la santé psychique a été observée sur certains groupes défavorisés, comme les personnes à bas revenu et à bas niveau de formation, plus marquée sur les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. L'autre tranche de la population dont la situation s'est détériorée est celle des personnes de plus de 56 ans et surtout des personnes à la retraite. Nous devons être attentifs à ces catégories de la population qui posent et poseront des problèmes à l'avenir.

Les dispositifs actuels d'aide sociale peinent à s'adapter aux réalités actuelles de la société. Un débat de fond sur une loi cadre de l'action sociale doit donc être lancé : nous comptons sur notre Gouvernement pour le faire rapidement. Le représentant du Gouvernement vient de répondre à cette question tout à l'heure, et je l'en remercie.

Mis à part ça, d'une manière globale, la pauvreté dans le canton est en diminution ces 10 dernières années, pour arriver à un taux de 2,21%. 3 pistes d'améliorations et d'actions sont proposées pour les années à venir : il s'agit de "veiller, lier et ancrer" :

- > veiller : c'est-à-dire monitorer et surveiller l'évolution de la thématique "précarité/pauvreté" afin d'être réactif et idéalement préventif ;
- > lier : en créant du liant dans le dispositif, d'une part entre les prestations et les bénéficiaires afin d'assurer l'accompagnement des situations dans leur globalité, et d'autre part entre l'Etat et les associations ;
- > ancrer : soit consolider le dispositif existant et actualiser les bases légales.

Afin d'être proactifs en cas de détérioration de la situation, les services de l'Etat seront prêts et auront une base claire de comparaison. Ce rapport se veut une boussole d'organisation du dispositif de prévention et de lutte contre la pauvreté dans notre canton.

Pour terminer, le groupe Le Centre remercie les auteurs de ce rapport pour la précision et la qualité des données. Forts de ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

**Galley Liliane (VEA/GB, FV).** Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour cet excellent rapport qui non seulement détaille les mesures en place, mais relève également leurs lacunes dans une saine démarche d'autocritique, et termine par des pistes d'action intéressantes et pertinentes. L'ensemble du rapport démontre à juste titre que la pauvreté n'est pas qu'une question matérielle ou financière, mais qu'elle concerne également d'autres domaines tels que les difficultés d'accès au logement, à la culture, les inégalités de santé ainsi que les questions d'emploi ou de formation. Malgré ce constat, il est à relever que les bases légales qui soutiennent et encadrent les mesures de lutte contre la pauvreté se basent principalement sur la question financière : loi sur l'aide sociale, PC familles, loi sur les pensions alimentaires, etc. Par ailleurs, l'action de l'Etat se déploie au travers des services sociaux et des associations au bénéfice d'un mandat de prestations basé sur la LASoc, ce qui limite leur champ d'action et exclut *de facto* certains prestataires non éligibles.

La pandémie de Covid 19 a été un révélateur de l'ampleur du problème et des besoins en termes de lutte contre la pauvreté. Les acteurs de terrain et les associations se sont particulièrement mobilisés. Ils ont notamment créé le Collectif Dignité, initié le projet de Banque Alimentaire et identifié un besoin d'objectiver la réalité en soutenant la création d'un Observatoire des réalités sociales. Aussi, nous tenons à souligner la pertinence des pistes évoquées par le Conseil d'Etat en fin de rapport afin d'améliorer la situation, à savoir :

- > monitorer et surveiller l'évolution de la thématique "précarité et pauvreté" afin d'être réactif et idéalement préventif, en impliquant les bénéficiaires et les personnes concernées, comme on l'a dit tout à l'heure, et c'est important ;
- > créer du liant dans le dispositif entre les prestataires et les bénéficiaires, mais aussi entre l'Etat et les associations, ceci afin d'assurer un accompagnement global des situations ;
- > consolider le dispositif existant et actualiser les bases légales notamment en envisageant une loi-cadre sur l'action sociale.

Nous attendons dès lors que des mesures concrètes puissent être développées en cohérence avec ces constats, par exemple par le soutien de la motion déposée lors de la dernière session avec mon collègue Michellod demandant justement la création d'une loi-cadre d'action sociale.

En conclusion, il est réjouissant de lire que le Conseil d'Etat estime que la pauvreté doit être une priorité politique et qu'il est conscient de l'accentuation des inégalités et de la progression de la précarité pour une partie de la population.

Avec ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte du rapport et en remercie le Conseil d'Etat.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport extrêmement complet concernant la pauvreté dans le canton de Fribourg. Je rappelle juste qu'en avril 2021, nous étions intervenus avec mon collègue Benoît Rey pour demander où en était ce rapport puisque le premier était sorti en 2016 sur des données de 2011 et celui d'aujourd'hui sur des données de 2016. D'où peut-être tout de suite une première question : quand les données de 2021 seront-elles traitées dans le temps ?

Il est vrai que l'on constate peut-être bien une certaine stagnation au niveau du taux, mais l'inquiétude demeure tout de même et il faudra absolument suivre le dossier du nombre de personnes qui sont en pauvreté ou à risque de le devenir. On parle de plus de 25'000 personnes : 25'000 personnes dans le canton de Fribourg, c'est à peu près toute la population de la ville de Bulle, pour se donner une idée, ce qui est tout de même relativement important et inquiétant. On le constate aussi, la pauvreté touche surtout des personnes un peu plus âgées, des familles monoparentales. En outre, le Covid 19 est passé par là, l'inflation est présente, on a des hausses un peu partout avec l'électricité, les plans énergétiques, les loyers, les assurances, et ceci est préoccupant.

Nous tenons également à remercier - et on pourrait peut-être davantage axer la prochaine étude là-dessus - toutes les associations, par exemple Caritas, La Croix-Rouge, Banc Public, La Tuile, pour tout ce qu'elles apportent vraiment de leur côté. Il ne faudrait pas non plus oublier le volet des communes, qui est aussi important dans ce travail de proximité avec les personnes en difficulté.

On constate aussi - et c'est inquiétant – que beaucoup n'osent pas demander. Il y a de ce côté-là certainement des pistes à explorer : on parle des prestations complémentaires, des subventions, des besoins d'aide. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'éléments qui devraient aider ces personnes et elles ne le demandent pas, donc à voir comment on peut améliorer l'information ou cette aide.

Là où il y a également des besoins, c'est là où on a un revenu professionnel, et c'est extrêmement inquiétant : apparemment, le travail ne paie plus, et là aussi il y a des questions qui se posent. Les conséquences psychologiques du Covid 19 - on en a parlé – et de la demande d'aide sociale seraient également à relever.

On parle aussi des chômeurs. A ce propos, on a évoqué récemment une centralisation des ORP, et on reviendra sur ce sujet parce que le groupe socialiste est extrêmement préoccupé par ces centralisations qui apparemment ne vont rien apporter, mais qui vont être des contraintes pour les chômeurs.

De nombreuses questions se posent, certaines sont déjà présentes dans ce rapport, où il y a des réponses, mais un suivi doit être fait. Le groupe socialiste sera extrêmement attentif à cette situation et demande donc l'élaboration toute prochaine d'un nouveau rapport puisque les données datent de 2021. Nous remercions encore le Conseil d'Etat pour le sérieux de son étude, tout en répétant que nous serons extrêmement attentifs quant au suivi et en partageant nos inquiétudes.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mon lien d'intérêt : je suis membre du comité du Club des communes et c'est à ce titre que je prends la parole.

Le comité du Club des communes prend acte de ce rapport, notamment d'une proposition de mettre en place un projet permanent social de liaison. En ajoutant un acteur nouveau parmi l'organisation actuelle se pose la question de la coordination avec les SSR et les futurs guichets familles qui sont de compétence communale. Le comité du Club des communes s'oppose à ce que le travail administratif de coordination pâlisse le soutien aux bénéficiaires : il craint que cela serve à des budgets pour créer des EPT administratifs au détriment des montants qui devraient être affectés directement à l'aide des personnes qui en ont besoin.

Fort de ce constat, je vous remercie de m'avoir écouté.

**Dupré Lucas** (*UDC/SVP, GL*). Je suis conseiller communal, et comme tout le monde, j'ai un lien avec ce rapport, de près ou de loin. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons pris connaissance du présent rapport, qui est extrêmement complet. Notre économie a connu des périodes difficiles durant ces dernières années : Covid, guerre en Ukraine, et j'en passe, auront demandé une restructuration et une modification des entreprises et des emplois par conséquent. Ce sont les crises de l'économie qui sont révélatrices. Notre système fonctionne, que ce soit au niveau des institutions, de l'Etat ou des mandats accordés à des institutions privées, mais le Conseil d'Etat doit surveiller ces associations afin que les fonds accordés soient justement utilisés selon les intentions du canton. Il est important que les montants aillent directement chez les gens qui en ont besoin et ne servent pas à financer des travaux administratifs, raisons pour lesquelles les mesures veillées, liées et ancrées sont extrêmement importantes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues ce matin, qui ont souligné ce rapport sur la pauvreté dans notre canton de Fribourg. Je tiens en préambule à remercier également tout le Service de l'action sociale, qui a mis les bouchées doubles pour apporter vraiment tous les renseignements nécessaires. Je vous remercie infiniment de votre précieuse et indispensable contribution. Merci pour le travail.

Il est vrai que ce rapport est très complet. J'ai eu une remarque qui pointait le fait que le rapport de 2016 ne comportait que 7 pages et celui-ci une cinquantaine. J'y ai répondu de la façon suivante : oui, le présent rapport comporte peut-être un petit peu plus de graphiques, graphiques que M. le Député Pierre-Alain Bapst aimerait d'ailleurs voir superposés de rapport en rapport pour pouvoir comparer les choses. Je pense qu'administrativement, c'est quelque chose qui est absolument faisable, surtout à l'époque du numérique. J'ai donc bien pris note de votre remarque et nous le ferons dans le prochain rapport.

Il est vrai aussi que nos chiffres ont deux ans de retard. En fait, on s'est appuyé sur les chiffres de 2019. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu la pandémie qui est passée entre deux, pandémie durant laquelle on est vraiment arrivé dans une phase très, très difficile au niveau des contrôles et tout. Ce n'était pas simple à gérer. Maintenant, le suivi sera fait, cela je peux vous le

promettre, M. le Député Bonny : on va mettre absolument toutes nos forces sur le suivi de ce rapport, sur les pistes, et aussi sur les améliorations qui sont données dans ce rapport-là.

M. le Député Gaillard parlait des guichets sociaux, des permanences locales de liaison. Le but, ce n'est pas de mettre de l'administratif en place, mais bien de pouvoir avoir les forces en personnel qui permettent d'écouter les personnes qui auraient des besoins. Et là, c'est vrai qu'on a encore toute une frange de la population qui, par stigmatisation, par peur, n'ose pas aller se renseigner. Le but est vraiment de pouvoir accueillir le maximum de personnes et que ces personnes-là aient par les guichets familles la possibilité de se rendre auprès des administrations communales. Là, je remercie le travail des communes du canton de Fribourg, qui sont effectivement le liant entre l'Etat et les citoyennes et citoyens de notre canton. C'est vous, les communes, qui connaissez le mieux les citoyens, ce n'est pas l'administration cantonale. On a donc vraiment besoin de vous, on a besoin de vos appports, de votre connaissance du terrain. C'est comme ceci qu'on va pouvoir avancer.

C'est vrai, M<sup>me</sup> la Députée Galley, on parle tout le temps des finances. C'est malheureusement souvent la pierre d'achoppement dans nos débats. Comme on n'a pas des finances qui sont infinies, on doit aussi contrôler, on doit mettre les choses en place et pouvoir contenter le maximum de personnes avec les moyens dont on dispose. L'Etat veillera toujours, bien entendu, à répondre au maximum des besoins de notre population, je le garantis.

Par rapport à la santé psychique, problématique abordée par M. le Député Pauchard, il est vrai que l'on constate une nette détérioration ces dernières années. J'ai eu l'occasion personnellement de me rendre à l'Université de Fribourg pour rencontrer des étudiants qui ont vraiment soufferts de cette non-possibilité de se rencontrer et qui vraiment, pendant ces deux années de pandémie, ont beaucoup soufferts, et maintenant, ils peuvent enfin retrouver gentiment les bancs d'école, retrouver une vie normale. Cela a vraiment détérioré la situation de certaines personnes dans notre canton, et j'en suis absolument conscient.

Concernant le taux de pauvreté du canton, il s'est effectivement maintenu à 2,2%, au même niveau que sur le rapport de 2016. Par contre, et ça je dois le signaler quand même, on connaît une augmentation drastique de la population dans notre canton : 14% d'augmentation en l'espace de 10 ans ! C'est le canton qui a crû le plus ces 10 dernières années, il faut aussi le mentionner. Donc forcément, même si le taux de pauvreté dans le canton se maintient à 2,2%, le nombre réel de personnes en situation de pauvreté ou qui tomberont dans la pauvreté augmente bien entendu, et c'est à ces personnes-là qu'on doit être attentifs et sur lesquelles il faut veiller, par le biais de nos mesures précisées dans le rapport.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport 2023-DSAS-6

### Politique familiale dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulats 2019-GC-41 et 2021-GC-25)

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **26.09.2023 (BGC décembre 2023, p. 5605)**

---

#### Discussion

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je parle ici comme postulante et au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêt : je fais partie d'une famille de type nucléaire, c'est-à-dire que je vis avec mon mari et mes deux enfants. En regard de la discussion d'hier sur le consensus parental, je peux vous assurer que les mesures de l'Etat ne m'inciteraient aucunement à divorcer ; mes motivations à rester mariée sont ailleurs.

En 2019, avec Bernadette Mäder-Brühlhart, nous avons déposé ce postulat afin d'avoir un outil précieux pour développer la politique familiale dans notre canton. Nous avons accordé un délai supplémentaire dans l'espoir d'avoir des réponses à nos questions, ce qui n'est que partiellement atteint. Le temps passé a eu comme corollaire que la moitié de notre postulat s'est perdu en chemin. Avant d'aborder les aspects oubliés, je tiens à relever la qualité du rapport qui traite de la situation actuelle des familles, des mesures existantes et des manquements actuels. Nous avons enfin une photographie des portraits des familles fribourgeoises, presque 20 ans après le dernier rapport qui date de 2004 ! Chacun a pu en prendre connaissance, je n'y reviendrai donc pas.

J'ai effectivement souri lorsque j'ai appris qu'il existait un type de famille nucléaire, mais c'est vrai, la cellule familiale est un des éléments constitutifs de la société, l'élément angulaire du développement social, fondée sur des parents, des enfants et

une solidarité entre ses membres. Que la famille soit nucléaire, monoparentale, élargie, en garde partagée, recomposée, il faut la protéger, et reconnaître son apport à la société. Jusque-là, on est tous d'accord et le rapport nous montre les nombreuses mesures qui sont à leur disposition.

La politique familiale, c'est créer des conditions favorables à toutes les familles pour permettre la réalisation du désir d'avoir un enfant et c'est apporter aux personnes qui ont des enfants l'aide dont elles ont besoin. Les possibilités et les limites des familles en matière d'argent, de temps ou d'éducation influencent le développement des enfants durablement. Il faut donc suivre et accompagner la transformation de la population en offrant un climat favorable pour fonder une famille dans notre canton. Mais un climat favorable ne devrait pas être considéré que sur un aspect d'aide étatique, car l'Etat doit rester à titre subsidiaire.

Nous venons de discuter du rapport sur la pauvreté. Ici, nous parlons du rapport de la politique familiale, qui est par essence une politique transversale concernant l'ensemble de la population, quelle que soit sa situation financière, et c'est bien là qu'on ne retrouve pas les questions de notre postulat dans le rapport.

1. Quel est le positionnement du canton de Fribourg en comparaison intercantonale en matière de politique fiscale liée aux familles ? Une réponse permettrait de voir où nous nous situons, où nous sommes bons et où nous pourrions nous améliorer.

Pour pouvoir comparer les niveaux de vie, il faut prendre en compte les revenus, mais aussi les allocations, les déductions fiscales, les subventions, les subsides, bientôt les prestations complémentaires pour les familles, et finalement la taille du ménage. On le voit, il existe diverses mesures pour alléger la charge fiscale des familles, mais aucun calcul ne prend en compte l'ensemble de ces allègements pour identifier de manière plus précise où en est la classe moyenne, comment lutter sur les effets de seuils et par là sur quel aspect le canton de Fribourg doit encore se pencher.

2. Faire une analyse de la répartition des charges financières pour l'accueil extrafamilial supportées par les familles elles-mêmes, mais aussi par les employeurs, les pouvoirs publics et d'autres organisations du type de la Loterie Romande.

3. Le dernier point sans réponse est : quelle fut la stratégie du Conseil d'Etat pour stimuler la création des places d'accueil sachant que le canton de Fribourg n'avait à l'époque pas sollicité les fonds mis à disposition par la Confédération ? Le canton a-t-il fait des démarches depuis ? Combien de place ont-elles été créées ? Quel est le montant de la Confédération ?

Le canton de Fribourg est un canton jeune, les familles avec des enfants sont nombreuses. Il est donc important d'agir non seulement pour les familles fragilisées, mais aussi pour les autres.

J'ai donc un sentiment mitigé sur le retour de ce rapport, et j'aimerais vraiment savoir quel bouton actionner pour pouvoir soutenir aussi les familles de la classe moyenne de manière intelligente et pour diminuer les effets de seuil.

Avec ces remarques, Le Centre et moi-même prenons acte du rapport.

**Schneuwly Achim** (*UDC/SVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis encore membre du comité du Club des questions familiales et membre du comité de Pro Familia Fribourg. Le groupe de l'Union démocratique du centre a lu le rapport et prend position.

Wir bedanken uns für den ausführlichen Bericht. Der Bericht widerspiegelt die heutige Lebenssituation der Freiburger Familien. Der Staatsrat ist sich der Defizite und Schwächen bewusst. Er will mit der vorgeschlagenen Familienpolitik die Mängel beheben.

Heute haben wir einige Erwartungen und stellen zwei Fragen: Welche genauen Verbesserungsmassnahmen sind nächstens vorgesehen? Wie sieht die konkrete Zeitplanung aus?

Geschätzte Grossratspräsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich empfehle Ihnen allen in den nächsten vier Tagen eine private Familienpolitik: Schöne und frohe Weihnachten.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Par ce rapport, le Conseil d'Etat a voulu répondre à deux postulats : le premier, déposé par mes collègues M<sup>me</sup> Meyer Loetscher et M<sup>me</sup> Mäder-Brühlhart, demandait une mise à jour de la politique familiale ; le second, déposé par notre ancienne collègue M<sup>me</sup> Fagherazzi et moi-même, concerne le travail effectué par les structures afin de mieux cibler les besoins et par là de ne pas disperser les moyens. En voulant répondre à ces deux postulats dans un seul rapport, le Conseil d'Etat courait le risque de trop en brasser et de laisser de côté des points de réflexion essentiels. L'étude de la situation des familles est complète et les statistiques intéressantes.

En ce qui concerne les moyens mis en place pour répondre aux besoins des familles, ce rapport montre assez crûment ce que nous pressentions en déposant ce postulat : trop d'offres dispersées qui ne sont pas connues par les bénéficiaires potentiels, travail des institutions en silo, financements de nouveaux projets qui sont concurrentiels avec des structures qui offrent déjà les mêmes prestations, ce qui les fragilisent. Il suffit de lire la liste des projets pour se dire qu'il est impossible d'avoir une

vue globale, même pour les professionnels. Comment les bénéficiaires potentiels peuvent-ils savoir qui fait quoi et à qui ils doivent s'adresser ?

D'ailleurs cette liste est en elle-même un problème. C'est un vrai fourre-tout, tout est mélangé : les institutions, les mesures financières à disposition, les bases légales, les mandats de prestations et j'en passe. L'Etat veut répondre à cette dispersion en renforçant le pilotage. Selon le texte du rapport, que je cite : "Il manque un organe pour intégrer les différentes actions et ainsi assurer une ligne et des résultats en conséquence". Qu'il manque un pilote dans l'avion, on en est convaincu après la lecture de ce rapport.

Malheureusement, le Conseil d'Etat ne veut pas être ce pilote mais délègue cette tâche à une plateforme des familles qui a mandat d'agir comme un centre de compétences qui réunira les différents acteurs et qui définira la stratégie de la politique familiale. Pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, la politique familiale doit être définie par le Conseil d'Etat qui pourra s'appuyer sur cette plateforme, qui est un centre de compétences. Il ne faut pas inverser les rôles.

Les deux autres axes que veut développer le Conseil d'Etat sont des dimensions non financières de la politique des familles et l'accessibilité des prestations. Peut-être, mais on se demande si le Conseil d'Etat se fixe les bonnes priorités. Ce rapport a mis le doigt sur le manque de coordination entre les acteurs, comme je l'ai relevé ci-dessus. Or, pas de réponse de la part du Conseil d'Etat, alors que pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, il faut commencer par mettre de l'ordre dans cette pléthore d'offres. Quels sont les offres qui se dédoublent ? Comment soutenir les structures qui ont fait leurs preuves ? Partir de l'existant et arrêter cette offre pléthorique qui ne fait plaisir qu'à son créateur. Le canton aura ainsi les moyens de sa politique.

Au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je conclurai ainsi : Monsieur le Conseiller d'Etat, tirez les bonnes conclusions de ce rapport et dirigez la politique familiale.

**Berset Christel (PS/SP, FV).** Mes liens d'intérêts : je suis présidente du Point Rencontre Fribourg et j'ai été pendant 16 ans déléguée cantonale à l'enfance et à la jeunesse, jusqu'en septembre dernier. En tant que responsable du développement de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, j'ai suivi de très près les débats qui ont cours depuis de très longues années au sujet de la politique familiale de ce canton. J'ai donc lu avec beaucoup d'attention le rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

La première partie analytique du rapport, réalisée par le bureau Interface, est de mon point de vue excellente car elle met simplement "les points sur les i". Elle a le mérite de nommer noir sur blanc les faiblesses de nos politiques actuelles, sans faux-semblant. Pour chaque thème de la politique familiale, cette analyse identifie clairement les besoins des familles et évalue si le niveau et la qualité de l'offre dans notre canton est suffisante et adéquate. Malheureusement, pour presque tous les thèmes, que ce soient les échanges entre générations, la santé, l'égalité des chances, l'éducation ou la sécurité matérielle, l'offre est jugée moyenne à faible.

Cette première partie du rapport cite aussi les causes de cette situation : on constate par exemple une trop forte centralisation des offres dans la capitale cantonale ; il y a une méconnaissance des offres existantes ; les offres sont jugées nombreuses, certes, mais peu visibles, trop peu accessibles, non coordonnées, redondantes, souffrant d'un manque cruel de moyens et de ressources pour répondre aux besoins grandissants de la population.

En outre, dans notre contexte fédéraliste et de subsidiarité, cette politique est morcelée, à la fois en charge des communes, de l'Etat et du milieu associatif et privé. Les responsabilités, tant au sein de l'Etat qu'entre l'Etat et les communes, sont mal définies. Cela induit un travail en silo et une absence de cohérence dans le pilotage de la politique familiale. Finalement, Interface constate que la société a également beaucoup changé en 30 ans et que nos bases légales ne sont plus en adéquation avec les nouvelles réalités que vivent les familles.

Ces constats ne sont pas nouveaux. En 2004 déjà, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille avait fait un rapport tout aussi excellent qui mentionnait déjà une grande partie de ces problématiques. Depuis lors, ces mêmes besoins ont régulièrement été mis en évidence par différents services et commissions cantonales lors de l'élaboration de leur propre stratégie en lien avec l'un ou l'autre thème de la politique familiale. Et pourtant, le soutien à la parentalité, l'accueil extrafamilial, les activités de jeunesse extrascolaires, l'éducation et la prévention dans la petite enfance ou encore l'accompagnement des familles lors de situations difficiles de la vie comme les séparations, eh bien, ces mesures n'ont pas beaucoup progressé au cours de ces vingt dernières années. Alors, qu'est-ce qui va changer avec ce nouveau rapport sur la politique familiale ?

Dans son dernier chapitre, le nouveau Plan stratégique du Conseil d'Etat propose toute une série de mesures certainement pertinentes, comme renforcer les prestations dans toutes les régions du canton, simplifier les formulaires, développer l'interprétariat, développer l'accueil extrafamilial - encore lui -, créer une vision d'ensemble, renforcer le pilotage et j'en passe. Mais malheureusement, comme cela a souvent été le cas pour d'autres plans d'action déjà établis, le risque est grand,

Mesdames et Messieurs, que toutes ces belles intentions en restent au stade des vœux pieux, et ceci malgré l'important effort financier consenti pour cette étude. De mon expérience, on ne compte plus les états des lieux réalisés, ni les efforts de communication - pensons au guichet social *Fribourg pour tous*, qui a déjà plus de 10 ans -, ni les plateformes de coordination qui toutes tentent d'améliorer la gouvernance de nos politiques sociales et de santé. Alors n'est-il pas temps de faire un pas de plus ?

Par exemple, ne devrait-on pas avoir le courage de faire un vrai coup de sac en regroupant toutes les mesures cantonales en faveur des familles sous la direction d'un seul et même service ? Ce regroupement aurait l'avantage de rassembler les diverses subventions du domaine pour un impact et une efficacité décuplée. En outre, cela engendrerait une simplification considérable des procédures pour les organisations subventionnées. Sans argent supplémentaire et sans réorganisation en profondeur du domaine, il est vain de vouloir remédier au manque de ressources des organisations sur le terrain ou de réduire le grand écart entre les besoins des familles et les offres existantes.

Notre groupe remercie le Service de l'action sociale et les autres services qui ont contribué à la rédaction de ce rapport. Il prend acte, mais sans grand enthousiasme, du Plan stratégique du Conseil d'Etat qui risque bien de se retrouver avec des pieds et des mains d'argile au moment de l'attribution des budgets.

Le Père Noël passe trop rarement, non seulement à la DSJS comme on l'a vu hier, mais également à la DSAS. L'heure étant aux vœux de fin d'année, le groupe socialiste souhaite vivement que le Conseil d'Etat mette quelques mandarines et biscômes dans les chaussettes de la politique familiale.

**Michel Pascale (PS/SP, SC).** Je déclare mes liens d'intérêts : depuis 2016, je dirige une association à but non lucratif nommée espacefemmes-frauenraum qui remplit de nombreuses missions d'utilité publique depuis 25 ans et reçoit à ce titre diverses subventions étatiques ; par ailleurs, en tant qu'actrice de terrain, j'ai pris part à la démarche participative du bureau Interface ayant alimenté la partie centrale du rapport qui nous occupe. C'est donc avec ce focus de professionnelle du social que j'interviens en complément aux considérations déjà entendues ici, entre autres celles de ma collègue Christel Berset.

Mardi, des bougies nous attendaient à la sortie de notre séance. Il s'agissait d'un message de plus de 80 associations du terrain fribourgeois, au service de diverses missions auprès des publics traversant une phase vulnérable de leur vie. Le Collectif Dignité, c'est son nom, nous lance un appel à plus de solidarité, à la prise en compte de ces vulnérabilités et à la mise en place de moyens pour les atténuer.

Nous n'avons pas toutes et tous des millions à préserver des impôts, ni même une cheminée à ramoner. Par contre, nous sommes toutes et tous issus d'une famille, nous avons à vivre les étapes de cette "communauté de générations unies par un lien émotionnel, personnel et fiable", qui est la définition utilisée dans le rapport. C'est dire si la famille est au centre de nos vies et de notre société. La famille est un lieu de support et de ressources émotionnelles et financières, mais pas seulement : c'est parfois, et ma foi trop régulièrement, un lieu de violence, de précarité et d'isolement ; la famille, ce n'est donc pas qu'une affaire privée.

Je tiens vraiment à remercier la DSAS et ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que le Conseil d'Etat pour ce rapport qui était en fait une démarche courageuse. Courageuse parce que le moins que l'on puisse dire est que les constats de ce rapport sont sévères, et que les lacunes de la gouvernance de cette politique par les autorités sont crûment mises en lumière. Cela a déjà été dit par mes préopinants, mais je le mentionne parce que c'est quand même douloureux :

- > les connaissances des organes de décision ne sont pas actualisées ;
- > les offres sont insuffisamment ou mal reconnues ;
- > les offres sont peu disponibles hors du Grand Fribourg, les chefs-lieux sont très mal desservis. J'en appelle d'ailleurs aux collègues membres d'exécutifs communaux de ces dits chefs-lieux : quand vont-ils réclamer d'avoir accès à toutes les prestations cantonales ?
- > les actions ne sont pas coordonnées ;
- > les objectifs et responsabilités sont peu clairs ;
- > l'action des associations œuvrant en faveur des familles n'est pas assurée, en raison de financement insuffisant, morcelé, non durable !
- > et j'en passe.

Pour faire bref, rien ne va si ce n'est que tous les acteurs et actrices du terrain sont de bonne volonté. Il y est même indiqué, je cite : "Les collaborations interpersonnelles sont importantes et efficaces mais elles ne garantissent pas la collaboration interinstitutionnelle sur le long terme". En effet, si les prestataires savent naviguer à vue, ils se fatiguent, ils s'épuisent et n'atteignent que partiellement leurs buts. Il manque effectivement, comme cela a été dit, un pilote dans l'avion.

Si tout est intéressant dans ce rapport, je suggère vraiment de vous concentrer sur le chapitre 4, soit les pages 31 à 35. Au passage, épargnez-vous la conclusion en page 36 qui est de la veine habituelle des rapports qui nous sont soumis : vides, vagues promesses et autosatisfaction. Ce chapitre 4 propose des pistes sous la forme d'un Plan stratégique. Elles sont pertinentes, mais on ne parle pas des moyens mis à disposition des structures pour les réaliser. Une fois encore, on salue la grande agilité et l'efficacité des associations. Par pudeur, on ne dit pas qu'elles sont très bon marché à la collectivité au regard de leurs prestations ! Non seulement on ne leur donne pas de moyens, mais pire, on en parle à peine. Par contre, l'engagement citoyen, le bénévolat et le travail de soutien aux femmes et aux familles sont salués, et il est réel, ce travail. À signaler que cet engagement auprès des femmes et familles vulnérables est porté essentiellement par des femmes professionnelles, dont les conditions de travail sont le plus souvent mauvaises - pas de 13<sup>ème</sup> salaire, pas d'EvalFri, pas même d'indexation automatique. Ainsi, la boucle est bouclée, des structures précaires prennent en charge les plus précaires des habitants et habitantes de ce canton.

Il est temps d'arrêter avec les rapports, il est temps d'arrêter avec les plateformes, ou il est temps de les compléter par des actes. Je demande vraiment, instamment au Conseil d'Etat de faire preuve de courage politique, de courage d'intervention afin que les nombreuses familles de ce canton reçoivent l'attention et le soutien qu'elles méritent. Elles sont le fondement de notre société, prenons-en soin.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VEA/GB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Co-Postulantin und war Mitglied der Konsultativgruppe in Zusammenarbeit mit Interface. Ich spreche als Co-Postulantin und auch im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Wir danken dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht. Er zeigt die Anstrengungen des Staates, der Gemeinden und zahlreicher Institutionen und Organisationen auf, die sich in vielfältiger Weise für die Freiburger Familien einsetzen, sei dies in personeller oder auch in finanzieller Hinsicht. Die Resultate all dieser Anstrengungen hingegen sind ernüchternd. Die Übereinstimmung zwischen den Bedürfnissen der Familien und den zur Verfügung stehenden Angeboten wird im Bericht quasi überall als schwach bis mittel oder durchschnittlich bis schlecht bewertet. Damit dürfen und können wir nicht zufrieden sein, denn 40 Prozent der Freiburger Haushalte sind Familienhaushalte, was die Wichtigkeit der Familienpolitik in unserem Kanton unterstreicht. Schweizweit sind es übrigens nur 29 Prozent.

Wie bereits Kollegin und Co-Postulantin Meyer Loetscher aufgezeigt hat, wurde leider nicht auf alle im Postulat gestellten Forderungen und Fragen eingegangen, was wir bedauern. Dank dem Bericht konnten jedoch zumindest die Hauptgründe für die durchwegs mangelnde Übereinstimmung ausfindig gemacht werden, was doch sehr wertvoll ist. Es fehlt an Zugänglichkeit, Koordination, Nachhaltigkeit oder auch an Information.

Ich möchte jetzt vor allem auf die Governance eingehen, denn auch diese wird als gering eingestuft, wobei die Governance in der Familienpolitik ein Schlüsselement darstellt. Eine gute Organisation und klare Aufteilung der Zuständigkeiten ist für die Umsetzung von strategischen Zielen unentbehrlich. Im Bericht werden jedoch keine klaren Ziele und Zuständigkeiten genannt und ebenso fehlt die Wahl eines Monitorings bei einer allfälligen Umsetzung. Dies war ebenfalls eine Forderung des Postulats "prendre connaissance de la méthode utilisée pour faire le monitoring de la mise en oeuvre". Auch zu dieser Forderung habe ich im Bericht keine Antwort gefunden.

Doch kommen wir nun zum Strategieplan mit dem Titel "Für eine Politik der Familien", wie der Staatsrat diesen nennt. Er definiert drei strategische Stossrichtungen, ausgehend von den Empfehlungen von Interface. Als wichtigstes Instrument wurde die Schaffung einer Familienplattform und von Familienschaltern identifiziert. Aber bereits im ersten Familienbericht aus dem Jahre 2004, also vor zwanzig Jahren, wurde die Schaffung eines Familienamtes als oberste Priorität festgelegt und - wir wissen es alle - wurde nie realisiert.

Was in diesem Bericht auch fehlt, sind die im Titel erwähnten, konkreten Massnahmen. Ohne eine Konkretisierung von Massnahmen und deren verbindlichen Zeitrahmen droht der Bericht, der immerhin auch etwas gekostet hat, ohne weitere Folgen in eine Schublade zu landen und dort zu verstauben.

In seiner Schlussforderung schreibt der Staatsrat dann wieder, dass es sich beim vorliegenden Bericht um eine Bestandesaufnahme der Situation der Freiburger Familien handelt. Genau das ist er - nicht mehr und nicht weniger. Das ist aber leider nur ein kleiner Teil davon, was das Postulat forderte. Mit der geplanten Einführung von Familienschaltern im Gesetzesentwurf über die Familienergänzungsleistungen eröffnet sich hier nun eine reale Chance, den 40 Prozent Familienhaushalten in unserem Kanton koordinierte, auf ihre Bedürfnisse abgestimmte Unterstützung anzubieten. Allerdings ist dazu der politische Wille unabdingbar. Nur, wenn dieser vorhanden ist, können den vielversprechenden Worten auch Taten folgen.

Ich bin ein positiv denkender Mensch und schliesse deshalb mit dem Sprichwort: Die Hoffnung stirbt zuletzt. Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Grünes Bündnis Kenntnis von diesem Bericht.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin pour critiquer ou apporter des compléments à ce rapport sur la politique familiale, et notamment concernant des mesures concrètes qui doivent être données, ainsi que sur le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton et à leur famille.

En préambule, je tiens à remercier le Service de l'action sociale pour l'énorme travail qui a été accompli pour l'élaboration de ce rapport. Comme il a été mentionné, le dernier rapport datait de 2004. En 19 ans, la vie de notre canton a énormément évolué ; il était donc important d'avoir un rapport pour nous permettre d'avoir cette vue d'ensemble.

Lorsque l'on se permet de critiquer la conclusion du rapport, je m'excuse, mais dans la conclusion, on ne s'autosatisfait pas ; on met justement le doigt sur les problèmes et c'est dans la conclusion qu'on le note. Pour moi, cette conclusion est donc clairement énoncée : il y a beaucoup de choses à faire, et le pilotage de toute cette politique familiale sera fait par le Conseil d'Etat. Ce n'est certainement pas la plateforme qui va commencer à dire ce qu'on doit faire dans le canton - enfin ce n'est pas mon point de vue -, c'est vraiment le Conseil d'Etat qui va prendre le *lead* à ce sujet et qui va dicter les lignes à suivre. Des propositions seront certes remontées par les différents acteurs, mais ensuite, c'est le Conseil d'Etat qui donnera la ligne directrice, et je peux vous promettre que ce sera comme ça, que je ne le ferai pas différemment.

La politique familiale est une politique transversale, Madame Meyer Loetscher, très transversale. Lorsqu'on ouvre un dossier comme celui-ci, on peut répondre à des milliers de questions. On s'est contenté de garder une ligne, et ce rapport donne, bien entendu, un aperçu des multiples dimensions. Et puis, la famille nucléaire, dont vous avez fait mention au départ, fait partie de ces dimensions-là. Mais c'est bien, on apprend beaucoup de choses : on a même du nucléaire dans les familles ! Vous voyez donc que même dans la société, je pense qu'il faudra aussi se plonger pour le futur.

Ce rapport peut aussi donner lieu à des approfondissements dans plusieurs domaines, comme je l'ai dit, dont ceux que vous avez cités, et je pense qu'on aura l'occasion d'en parler prochainement dans de futures interventions ou entre autres lors de la révision de la loi sur l'aide sociale ou dans le cadre de l'introduction des PC familles.

La politique familiale de notre canton est le résultat d'un développement historique, qui s'est fait aux cours des années. On pense forcément à de nombreuses mesures qui, au fil du temps, ont apporté des réponses à différents besoins des familles. Le Conseil d'Etat a toujours tenu compte - et continuera à l'avenir - de l'évolution des besoins des familles de notre canton. La priorité actuelle est donnée à ce stade à une bonne utilisation coordonnée des mesures existantes, et là, c'est vrai, je le reconnais, on a peut-être un manque d'informations, de communication, et ça, on doit mettre en place. On a d'ailleurs discuté de cette communication lors de la dernière assemblée avec les responsables des services sociaux régionaux : comment faire passer le message dans les communes, auprès des différentes familles dans le canton, concernant les outils déjà en place ? On a énormément de choses qui sont déjà en place maintenant, il suffit de les utiliser.

Le projet de loi sur les PC familles est la prochaine étape qu'on envisage pour compléter la politique actuelle. On a déjà un réseau qui est bien en place, mais on a encore ceci à faire. La politique familiale est multidimensionnelle : il ne faudrait pas la restreindre en voulant y mettre plus d'ordre, elle doit se développer en fonction des besoins des familles qui évoluent avec la société, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle la coordination paraît, à ce stade, être la priorité. Avec cet objectif, le Conseil d'Etat a l'intention de resserrer les lignes directrices de cette politique. La plateforme de coordination est forcément pilotée par le Conseil d'Etat, mais elle est conçue pour intégrer les différentes sensibilités en matière de politique familiale et également pour s'assurer que la cohérence de cette politique soit renforcée, qu'elle couvre efficacement l'ensemble de notre canton. Il faut d'abord poser correctement les lignes directrices de cette politique, et le rapport permet justement de les poser et surtout de les valider par la suite. Vous demandez des actes. Bien sûr que l'on doit avoir des actes, mais si on ne pose pas les bases, on ne peut pas agir derrière. Les moyens seront déterminés par la mise en œuvre de ce rapport. Le monitoring sera aussi un instrument de la plateforme de coordination pour évaluer le développement de la politique familiale et proposer au Conseil d'Etat les ajustements, si nécessaire. Sur ces considérations j'en ai terminé.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je voulais juste revenir sur un point : effectivement, la politique familiale peut être traitée de différentes manières, mais notre postulat avait des questions qui étaient extrêmement claires et qui ont été validées par ce Grand Conseil ; je pense donc que le Conseil d'Etat n'a pas nécessairement le libre arbitre sur le choix des passages du postulat qui a été déposé et validé.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je ne suis pas d'accord avec la réponse de M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher : on a tout de même répondu aux questions qui ont été posées, et comme je l'ai dit tout à l'heure, ces champs d'action ouvrent d'autres portes, mais on ne va par exemple pas commencer à ouvrir le chapitre de la fiscalité dans le cadre de notre rapport, sinon on ne s'en sortira jamais. Mais on a répondu par le biais du rapport aux demandes des postulants.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Motion 2022-GC-183****Légiférer afin d'interdire les publicités sexistes dans l'espace public**

---

Auteur-s:	<b>Berset Alexandre</b> ( <i>VEA/GB, SC</i> ) <b>Baschung Carole</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, LA</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>14.10.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3387</i> )
Développement:	<b>14.10.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3387</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.11.2023</b> ( <i>BGC décembre 2023, p. 5844</i> )

---

**Prise en considération**

**Berset Alexandre** (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis coauteur de cette motion et je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Cette motion que nous vous présentons avec la députée Carole Baschung propose une modification législative afin d'interdire les publicités à caractère sexiste dans l'espace public de notre canton, par exemple en ajoutant le caractère sexiste de la réclame à la liste d'interdictions déjà proposée à l'article 5 de la loi sur les réclames.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Conseil d'Etat pour sa réponse brillamment argumentée et son soutien fort à cette proposition.

Quelle définition du sexisme utiliser ? Afin de rendre le caractère sexiste d'une publicité le plus objectivable possible, nous proposons de nous baser sur la définition qu'en donne la Commission suisse pour la loyauté. Une publicité est ainsi dite sexiste lorsqu'elle "discrimine l'un des sexes, en attentant à la dignité de la femme ou de l'homme" ou qu'elle affuble "des hommes ou des femmes de stéréotypes sexuels mettant en cause l'égalité entre les sexes." Par exemple, lorsque est "représentée une forme de soumission, d'asservissement ou [...] que des actions de violence ou de domination" sont suggérées.

Nous sommes probablement toutes et tous d'accord, tous partis confondus, je pense, pour dire que le sexisme doit être combattu. Mais certaines et certains pourront peut-être se demander si ce problème est vraiment fréquent dans les publicités affichées dans notre canton. Malheureusement, la réponse est oui. Il n'est en effet pas rare de voir, par exemple, des marques de voiture mettre en résonance les qualités humanisées de leur véhicule avec les caractères réifiés de la femme. Il semblerait que, si les technologies et la technique ont évolué, l'image de la femme qu'ont certaines agences de communication au moins est, quant à elle, restée bloquée dans les siècles passés.

37% des plaintes déposées en 2018 auprès de la Commission suisse pour la loyauté - que j'évoquais tout à l'heure - concernaient le caractère sexiste de publicités, et en 2019, sur 97 plaintes déposées, la moitié d'entre elles ont été approuvées. Ceci nous démontre deux choses : d'une part la réalité du problème, et d'autre part la possibilité de statuer sur le caractère sexiste ou non d'une publicité.

Les publicités sexistes ont un effet. Les liens entre les stéréotypes sexistes - que la publicité véhicule trop souvent, comme cela a été dit - et la violence à l'égard des femmes ont été démontrés. Et il est facile de comprendre que la contamination de l'espace public par des représentations sexistes alimente, amplifie et légitime des comportements de harcèlement. Selon les résultats d'une étude d'Amnesty International et de gfs.bern parue en 2019, au moins une femme sur cinq âgées de 16 ans et plus a déjà subi des actes sexuels non consentis. Par ailleurs, 40% des femmes craignent d'être victimes de harcèlement sexuel dans leur vie quotidienne et plus de la moitié ont déjà été victimes de harcèlement. Ces chiffres scandaleusement effrayants dépeignent une situation catastrophique, et j'espère qu'ils peuvent répondre aux doutes que certains pourraient encore exprimer quant à l'importance de cette motion.

Les cantons de Bâle-Ville, Vaud, Neuchâtel et Genève, ou encore les villes de Fribourg et de Berne, ont déjà interdit les publicités sexistes. L'espace public dans notre canton ne devrait à son tour plus servir d'étendards promouvant l'inégalité.

La motion que nous vous proposons n'est pas liberticide ; elle est émancipatrice. L'éthique se doit d'encadrer la liberté économique. Nous avons encore un long chemin à parcourir vers l'avènement d'une société complètement égalitaire. L'interdiction de l'affichage des publicités sexistes ne réglera, bien entendu, certes, pas tous les problèmes, mais elle propose un pas supplémentaire vers la fin du patriarcat et de ses symptômes.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous encourage donc à accepter cette motion et je vous remercie d'avance pour la sympathie que vous y accorderez.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, dans sa grande majorité.

Oui, il faut légiférer envers les publicités sexistes dans les espaces publics de notre canton. Oui, car elles génèrent de la violence envers les femmes surtout, mais aussi envers les hommes, cela a été démontré, comme l'a dit mon préopinant. La publicité sexiste présente l'être humain comme un objet de consommation. Ceci est une attaque crasse à la dignité humaine.

Je pourrais m'arrêter là. Mais je pourrais encore ajouter qu'au niveau international, la Suisse a ratifié des actes concernant la publicité sexiste. On sait que certains cantons l'ont déjà fait.

Je reviens peut-être sur comment définir une publicité sexiste. C'est assez simple : vous tapez "publicité sexiste" sur *Google*, puis vous inversez le rôle de l'homme et de la femme et vous verrez si c'est sexiste ou pas. Je pense que la Commission pour la loyauté n'aura pas de difficulté à le faire.

Et justement, une remarque sur la Commission pour la loyauté. Eh bien, elle intervient une fois que la campagne publicitaire a été faite, donc elle ne sert à rien. On est donc obligé de faire une fois un geste envers cet objet pour effectivement nous approcher de l'égalité.

J'ai parlé des hommes tout à l'heure. Permettez que je vous fasse part de mon expérience de médecin. Je suis très étonné. J'ai vu 46'000 patients dans toute ma carrière, et j'étais étonné de voir autant de jeunes hommes venir chez moi avec des "problèmes de pipi", si vous voyez ce que je veux dire. Pourquoi ? Car très souvent, l'homme est mis sous pression par la publicité sexiste. Ils voient ça tous les jours et ils s'imaginent que c'est le bonheur et qu'il faut toujours pouvoir être capable de le faire. Et je suis très étonné d'avoir vu très souvent des jeunes hommes qui avaient ces dysfonctionnements érectiles, et très souvent, c'était le fruit de l'intoxication qui vient de l'extérieur, de cette publicité. Je ferme ma parenthèse.

Je crois que tout conjoint qui se respecte, tout père qui se respecte, tout grand-père ou toute grand-mère ou mère qui se respecte, doit accepter cette motion.

**Herren-Rutschi Rudolf** (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Herzlichen Dank für die ausführliche Antwort. Wir haben in unserer Gruppe den Nutzen dieser Vorschläge diskutiert. Gerade mit der sich ändernden Zusammensetzung unserer Gesellschaft gilt es den Frauenrechten weiterhin grösste Bedeutung zu geben, damit nicht wieder Rückschritte eingeleitet werden. Es ist unbestritten, dass Werbung einen grossen Einfluss auf die Bevölkerung hat und schädliche Wirkung haben kann. Vor allem die hier diskutierte sexistische Werbung ist heikel, schafft und verstärkt Geschlechterstereotypen. Wie Sie lesen konnten, ist aber der Einfluss auf kantonaler Ebene sehr klein und hat nur einen geringen Einfluss auf die genehmigten Beschwerden. Die grösste Herausforderung wird sein, wo die Grenzen gesetzt werden. Sind es dieselben Grenzen, die auch in sozialen Medien gelten oder gelten sollten? Werden dann nicht auch Sportarten bedrängt, deren Trikots auf Badehosen oder Tops beschränkt sind? Was tun diese dann ohne diese Sponsoring-Gelder?

Aus unserer Sicht schaffen wir nur zusätzliches Juristenfutter. Jedes neue Gesetz oder Verbot raubt Freiheiten und Liberalität. Die vorgeschlagene Änderung von Artikel 5 des Gesetzes für Reklamen ist aus unserer Sicht nicht zielführend, da sexistische Übertretungen in der Regel immer erst nach Beendigung der Wahlkampagnen beurteilt werden. Es steht immer im Interesse des Werbers, seine Arbeit geschlechterbewusst zu gestalten, um die ganze Vielfalt der Klientel anzusprechen.

Dies sind die Hauptgründe, warum unsere Fraktion diese Motion grossmehrheitlich ablehnen wird.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime en nom du groupe Le Centre et suis membre de la Commission de l'égalité et de la famille.

Le groupe Le Centre souligne l'importance absolue de lutter contre tout acte ou élément sexiste, contre les discriminations de genre, qu'il est important d'éviter la diffusion de contenus publicitaires à caractère sexiste et ne veut absolument pas minimiser l'impact négatif qu'une telle discrimination peut avoir sur la société.

Cependant, une grande majorité du groupe est convaincue que la situation actuelle ne nécessite pas ou ne nécessite plus de légiférer ultérieurement.

Lors de nos discussions, nous avons relevé un fort scepticisme quant à réussir à fixer clairement les critères permettant de définir quand un élément doit être considéré comme sexiste, et donc la réclame interdite.

La société évolue et avec elle, l'approche de ce type de publicité évolue également. Notre société devient un "juge direct et important" et elle ne permet plus ce type de réclame.

On relève une plus grande responsabilité de la part des entrepreneurs et de ceux qui travaillent dans les secteurs du marketing et de la publicité.

Pour ces motifs, la grande majorité du groupe Le Centre va rejeter la motion.

Pour une minorité du groupe, à laquelle j'appartiens, il est précisément temps maintenant d'accompagner ce moment de changement culturel, afin de ne pas tomber dans des extrêmes, mais non plus de banaliser une affiche "sexiste" qui pourrait encore paraître "normale" et mettre en place des bons critères qui nous feront évoluer dans la bonne et future direction.

**Menétray Lucie** (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et mon seul lien d'intérêt avec cet objet est que je suis femme et que les publicités sexistes impactent, par effet de ricochet, mon quotidien, au même titre que celui de milliers de fribourgeoises.

Le Conseil d'Etat le dit dans sa réponse : les images vues quotidiennement façonnent la population et l'influencent, et lorsque celles-ci ont un caractère discriminatoire, notamment sexiste, cela a pour conséquence de planter une petite graine de qualité médiocre dans nos cerveaux et de perpétuer le sexisme intégré. Nous notons d'ailleurs que les enfants apprennent par mimétisme, et lorsque nos enfants sont confrontés à ce type de publicité chaque jour, cela contribue à ancrer ce biais sexiste dans notre société, génération après génération.

Et puis, on se rend bien compte que les publicités sexistes préjudicient en majorité les femmes sous deux angles principaux : le premier consiste en ce modèle de "femme marketing" qu'on donne à nos filles et qui les construit, alors que le champ des possibles leur est ouvert, du moins doit l'être ; le second angle se traduit par cette représentation déplorable de "femme objet" qui ouvre la porte à tout type de comportements discriminatoires et intolérables - discrimination à l'embauche et au sein du foyer familial, violences verbales et physiques, féminicides. Et la liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas, je ne blâme personne. Chacun de nous est façonné par ce qu'il voit et je conçois qu'il est difficile - pas impossible - de déconstruire les stéréotypes intériorisés. Cela étant, les temps changent, fort heureusement, et il est temps que les représentations et modèles que nous offrons à nos enfants correspondent aux possibilités qu'ils ont vraiment, quel que soit leur genre d'ailleurs. Donnons-leur la possibilité de grandir dans un cadre sain, où ils n'auront ni peur d'être celles et ceux qu'ils sont, ni crainte des comportements violents qui sont et seront engendrés par ce que nous continuerons de montrer. Le Fribourg de demain se doit d'être libre d'un modèle marketing d'un autre temps et de moderniser les images de ses rues. Nous soulignons d'ailleurs que l'interdiction de la publicité sexiste dans l'espace public sera une première mesure excellente, mais qu'il serait plus que pertinent de suivre le modèle vaudois et d'interdire également la publicité sexiste sur le domaine privé visible depuis le domaine public.

Vous l'aurez compris, le sexisme est dangereux, et la publicité sexiste doit être abolie. Et vous me permettrez de conclure ainsi : si le seul marketing capable de vendre un produit ou un service consiste en une publicité sexiste, cela signifie ni plus ni moins que le produit est de qualité suffisamment mauvaise et que, publicité ou non, chacun ferait mieux de s'en passer.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra la motion et je vous invite à en faire de même.

**Tschümperlin Dominic** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet, si ce n'est qu'en tant qu'avocat, je pourrai profiter d'une norme vague qui va engendrer plusieurs procédures possibles. Je parle en mon propre nom.

Je suis énormément partagé sur ce sujet. Parce que, d'une part, je comprends très bien d'où viennent les motionnaires dans ce sujet-là. Je trouve moi-même également déplorable qu'il y ait autant de publicités très sexistes. Mais d'autre part, il est extrêmement difficile pour moi de juger ou de dire ce qui est vraiment sexiste à la fin.

Je vais prendre un exemple concret : il y a 12 ans, une candidate verte au Conseil national a décidé de poser dans ses sous-vêtements pour faire campagne. Même si elle n'a pas été élue, cela a très bien marché, vu qu'on en parle encore 12 ans plus tard. Est-ce que ça serait maintenant considéré comme une publicité sexiste parce qu'elle s'est montrée en sous-vêtements, ou est-ce que ça ne serait pas sexiste de lui interdire de se présenter comme elle veut pour faire campagne ? C'est pour ça que moi, je ne sais vraiment pas ce qu'il faut faire sur ce sujet, vu que la direction de la motion, elle est correcte.

**Schwander Susanne** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bezeichne mich als Feministin und betrachte es als meine Aufgabe, Frauen wenn immer möglich zu fördern, zu unterstützen und den Respekt Frauen gegenüber einzufordern. Warum aber tue ich mich so schwer mit dieser Motion? Ganz einfach: Sexismus ist nicht nur in der Werbung im öffentlichen Raum anzutreffen, sondern überall, wo Werbung gemacht wird - zum Beispiel im Sport, nehmen wir den Volleyball: Die Höschen und Oberteile der Damen sind äusserst knapp. Mit noch weniger Stoff sind die Frauenkörper im Beachvolleyball bekleidet. Werbung ist auf allen Kleidern aufgedruckt. Für mich Sexismus pur - denn dieser Sport könnte ohne weiteres mit normaler, weiter Turnbekleidung gespielt werden -, was ein Blick auf die Fotos der Homepage der Beachvolleyballclubs beweist: Frauen eng und knapp mit viel freier Haut, Männer weit und bequem.

Gilt eine Turnhalle, in welcher ein Sport-Turnier durchgeführt wird, auch als öffentlicher Raum? Ist die Werbung auf knapper Frauenbekleidung daher nach diesem Gesetzesvorschlag sexistisch und damit verboten?

Eine weitere Frage: Wo erreicht uns die Werbung am stärksten? Dies geschieht über Fernsehen, Printmedien, online und soziale Medien sowie Influencer-Marketing. Die Plakatwerbung im öffentlichen Raum ist so irrelevant, dass sie bei meinen Internet-Recherchen gar nicht erst erschienen ist. Und genau hier will man nun per Gesetz einschreiten, auf einem Nebenschauplatz also. Der Berg hat eine Maus geboren.

Mit diesem Gesetz wird kein Femizid verhindert. Der Druck auf junge Menschen, immer schön, attraktiv und sexy auszusehen, unabhängig vom Geschlecht, wird nicht vermindert. Denn dieser Druck kommt von anderer Seite.

Klären wir auf, seien wir aufmerksam und melden wir sexistische Werbung bei der Schweizerischen Lauterkeitskommission. Nutzen wir die Instrumente, welche bereits bestehen. Dies wäre meiner Ansicht nach zielführender, als ein zusätzliches Gesetz einzuführen, das auf einem Nebenschauplatz aktiv wird, das grosse Probleme der sexualisierten Werbung jedoch nicht wirklich betrifft.

**Jakob Christine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine Interessenbindungen und spreche in meinem persönlichen Namen.

Ich lebe jetzt 57 Jahre in diesem Kanton. Mir ist bis jetzt in unserem Kanton keine einzige Reklame präsent, welche ich als sexistisch bezeichnet hätte und welche mich aufgeregt hätte. 15 Jahre arbeitete ich bei der deutschsprachigen Tageszeitung Freiburger Nachrichten in der Werbung. Wir mussten nie eine sexistische Anzeige zurückweisen. Mit der Überweisung der Motion würden wir nur wieder sinnlose Arbeitsstunden von juristischen Angestellten produzieren. Die Gesetze, welche bereits geschaffen wurden, genügen bei Weitem. Wir haben bereits genügend Gesetze, wir müssen diese nur anwenden. Es bringt nichts, ein neues Gesetz zu schaffen, welches dann sehr schlecht kontrollierbar wäre.

Ich frage Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen: Was genau wäre dann noch erlaubt? Werbung für Unterwäsche? Dürften da Frauen und Männer noch modeln? Oder wäre dies bereits sexistisch? Wir wollen immer Toleranz und kreieren Gesetze. In meinen Augen ist dies nicht notwendig. Bei aller Sympathie gegen Sexismus müssen wir uns wirklich mal ernsthaft Gedanken machen, was eigentlich Sexismus ist oder bedeutet. Eine FN-Journalistin bezeichnete zum Beispiel in einem Kommentar eine Politikerin als sexistisch. Weshalb und warum war nicht erklärt worden. Aber die Politikerin ist sexistisch. Wir sind Mütter und wir sind Väter, hier im Saal sind wir das. Und wir alle wissen, dass wir nicht ohne Sex zu Mütter und Vätern geworden sind. In was für einer Prüderei leben wir im 21. Jahrhundert? Unsere Mütter haben in den 50-er und 60-er Jahren für die sexuelle Revolution gekämpft: kein Korsett mehr, keine BHs mehr und die Antibabypille kam auf den Markt. Jetzt war Sex auch für Frauen immer freier und cooler geworden.

Also, was schliessen wir daraus? Der Mensch muss sexistisch sein, sonst können wir uns nicht mehr fortpflanzen.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Was sexistisch ist und was nicht, da sind wir nach der MeToo-Debatte noch am Debattieren. Wir sind eine Gesellschaft, wir möchten in eine Richtung gehen, wo die Gleichbehandlung an einem Ort ankommt, wo sich jeder darin wohlfühlt. Das ist immer ein Hin und Her, manchmal geht es mehr in die eine Richtung, mal in die andere. Zur Unterwäsche, wie Frau Jakob gesagt hat: Wenn man Unterwäsche anwirbt, ist der Körper Teil von der Werbung, weil er Werbung macht für ein Teil, das er angezogen hat. Dort ist es klar, dass der Körper nicht benutzt wird. Aber Sie können sich vielleicht erinnern: In den 2000er gab es in der Unterwäschewerbung Models wie David Beckham mit Waschbrettbauch - ein ganz schlechtes Stereotypenbild für männliche Jungen - und Frauen mit Traummassen wie 90-60-90 oder was auch immer. Und jetzt ist es viel diverser, oder? Wir haben nicht mehr diese Stereotypen im Kopf.

Bei dieser ganzen Debatte kommt mir in den Sinn: Rome wasn't built in a day. Wir werden heute nicht alles lösen, aber Bilder haben einen grossen Impact, und ich denke, so können wir einen Schritt machen für ein bisschen mehr Sensibilität dafür, was sexistisch ist und was nicht. Ein Getränk muss man nicht mit einem durchtrainierten, leichtbekleideten Frauenkörper bewerben - das braucht es einfach nicht!

Ich bitte Euch, die Motion zu unterstützen.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime à titre personnel, à la suite des remarques qui ont été faites par M. Tschümperlin.

J'aimerais quand même faire remarquer que cette personne qui s'est présentée en petite tenue a tout à fait le droit de le faire. Elle a joué sur ses charmes. Ce n'est pas sexiste, parce que c'est elle-même qui le fait, qui décide d'être dans cette tenue. On ne l'a pas obligée. Et je pense que la réponse, elle l'a eue : ce n'était pas approprié car elle n'a pas été élue.

Je pense donc que c'était un très bon exemple pour montrer la dérive de notre société, à savoir montrer de plus en plus une sexualité. Les gens en petites tenues pour vendre des biscuits ou des cornflakes, on trouve ça normal parce que ça attise le désir sexuel, et on pense que comme ça, on va acheter plus de cornflakes. C'est malheureusement comme ça. Quand on voit de petits enfants qui sont maintenant transformés en Lolita sur des affiches, moi, ça me choque encore plus. Parce qu'on suscite certains désirs, et on voit que la pornographie infantine n'a jamais été aussi importante. Donc, faisons attention !

C'est vrai que ce n'est qu'une petite goutte, je vous rejoins, M<sup>me</sup> la Députée, ce n'est qu'une petite goutte par rapport à tout le reste. Mais commençons par quelque chose où on a encore une emprise. On ne l'a pas sur les réseaux sociaux, on ne peut pas le faire. Donc, faisons là où on peut le faire. Je crois qu'on a également un message à donner à nos jeunes qui, on l'a entendu par notre collègue médecin, sont de plus en plus nombreux à venir demander du Viagra. Ce n'est quand même pas normal. Mais c'est parce qu'il y a une telle pornographie et qu'ils ont accès à cette pornographie. Il faut qu'on donne un signal, en disant : ça suffit !

Et c'est pour ça que je soutiendrai cette motion.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais finalement, je me dis que, comme éducatrice de jeunes, j'ai aussi un témoignage à apporter. Et là, je pense qu'effectivement, nous avons toutes et tous une immense responsabilité en tant qu'adultes et en tant qu'élus.

Créer une loi, vous le savez tous, c'est un signal politique très fort. Cela veut dire reconnaître un réel besoin.

Deuxièmement, si nous ne repérons pas les publicités sexistes, c'est peut-être parce que notre inconscient a été habitué et modelé à cela depuis plus de 60 ans. Nos mères et nos grand-mères se sont battues - gloire à elles ! - avec des chances plus ou moins différentes, parce que certains stéréotypes ont la vie dure. Et le sexisme, chères et chers Collègues, non seulement existe encore, mais il revient malheureusement en force. Une certaine partie de notre jeunesse, cela a déjà été dit et nous le voyons tous les jours, banalise, le rend normal. Et ce à quoi sont confrontés nos jeunes en construction modèle leur pensée et les conforte dans une certaine façon de voir notre société.

De plus, si ces jeunes qui voient régulièrement sur les réseaux sociaux, sur des affiches, des choses qui ne choquent plus les parents, pour autant que leurs parents, tout d'un coup, ne soient pas assez présents ou ne prennent pas la peine de leur montrer d'autres modèles, eh bien, ce sont des jeunes qui se construisent avec des stéréotypes et des choses qui auraient même fait rougir nos grand-mères.

Pour toutes ces raisons, je vais soutenir cette motion et je vous invite à en faire de même.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel, même si je n'avais pas prévu de le faire.

Actuellement, les médias se plaignent qu'il n'y a plus de pubs. A la Société Générale d'Affichage (SGA), il y a de moins en moins d'affichages. Dans les journaux, même si heureusement, il y a eu la campagne électorale, il y en a de moins en moins.

Alors, je comprends cette volonté de légiférer et je peux d'un côté le soutenir, c'est juste. Mais, d'un autre côté, TikTok, Instagram, c'est là que sont les principaux problèmes. On peut donner tous les signaux qu'on veut mais, je m'excuse, ça n'aura strictement aucun effet. Les jeunes sont sur ces réseaux. Les gens qui ont des problèmes sont de plus en plus sur ces réseaux sociaux-là, et cela a été dit, on n'a aucune emprise là-dessus. On peut bien légiférer et relégiférer, faire de belles théories, super. Mais, à la fin, ce que l'on va voter aujourd'hui, si c'est accepté, n'aura strictement aucun effet réel. Cela aura juste pour effet de faire baisser les rentrées publicitaires des gens qui se plaignent de déjà en avoir de moins en moins.

OK, moi, ça ne me pose pas de problème, c'est peut-être un bon signal, mais arrêtez de dire qu'interdire les publicités sexistes, c'est ça qui va changer la façon de voir des jeunes.

**Roulin Daphné** (*VEA/GB, GL*). Je prends la parole à titre personnel. Je vais réagir par rapport aux différentes interventions qu'il y a eues aujourd'hui.

Tout d'abord, ma première remarque, c'est tout d'abord pour rappeler qu'on n'interdit pas aujourd'hui la publicité de manière générale, on interdit la manière de le faire, pour faire réfléchir les publicitaires sur leur manière de faire. On invite tous les publicitaires à continuer à faire de la publicité, mais on réfléchit à cette manière.

Ma deuxième remarque, c'est par rapport à la notion générale et abstraite qui a fait peur à mon collègue Tschümperlin. On peut lui rappeler - il est avocat, je suis aussi avocate - qu'il y a de nombreuses notions générales et abstraites dans notre législation cantonale, fédérale et même communale. Jusqu'à aujourd'hui, ça n'a pas posé de problème. Je ne pense pas que cette législation posera des problèmes. Et on peut même lui rappeler qu'à l'heure actuelle, la Commission suisse pour la loyauté a déjà traité des cas de jurisprudence pour interdire, dans certains cas, des publicités sexistes. On a donc même déjà une jurisprudence qui existe et qu'on pourra reprendre. Et cette Commission suisse pour la loyauté, à l'heure actuelle, elle, fait face à une augmentation du nombre de plaintes pour la discrimination fondée sur le sexe.

Je pense qu'on a tous les éléments aujourd'hui pour accepter cette motion, et je vous invite à le faire.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'ai beaucoup de sympathie pour cette motion. J'en ai d'ailleurs beaucoup débattu avec mes deux filles de 14 et 17 ans. L'utilisation de femmes ou d'hommes-objet est déplorable. Mais notre société évolue et s'autorégule, heureusement.

Mais où s'arrête vraiment le sexisme ? Un joli agriculteur, chemise légèrement ouverte, fait de la publicité devant une voiture. Est-ce sexiste ? Une dame devant une fenêtre regarde au travers de la fenêtre et est posée sur une affiche de publicité pour cette même fenêtre. Est-ce sexiste, puisque devant la voiture, c'est sexiste ? Une dame en *dzaquillon* fait une publicité pour des produits du terroir de Fribourg ou pour un fromage ou une laiterie. Est-ce sexiste ?

Même si on a une jurisprudence, trois quarts à 80% des cas annoncés ne sont pas sexistes. J'ai bien l'impression qu'avec cette mesure, nous souhaitons résoudre tous les maux de la société qui ont été présentés par M<sup>me</sup> de Weck, avec laquelle je partage le souci. Mais j'ai quand même l'impression que l'objectif ne pourra jamais être atteint.

Pour reprendre les mots d'hier de mon collègue Hubert Dafflon sur un objet dont j'étais l'auteur, légiférons là où il y a un vrai problème !

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Mon lien d'intérêt : je suis graphiste indépendante ; je fais donc partie de ce monde horrible des publicitaires.

On a une morale, une morale qui nous interdit de faire des choses qu'on n'apprécierait pas nous-mêmes, y compris pour nos enfants, dans le domaine public. Au-delà de ça, j'ai été voir ce qui se passait dans les autres cantons, et notamment dans le canton de Vaud.

Je vais vous lire une procédure qui a eu lieu. Il s'agit d'un magasin qui propose des habits à caractère sexuel. Il s'agissait d'une publicité avec une femme de profil, vêtue d'un body noir, d'escarpins, à moitié couchée, s'appuyant en arrière à l'aide de ses coudes etc. Donc, vous pouvez bien imaginer la scène. Dans le cas d'espèce, la Commission estime que la femme représentée n'est pas affublée de stéréotypes sexuels qui remettraient en cause l'égalité des sexes. En effet, rien dans cette image ne suggère que cette femme serait considérée comme inférieure à l'homme. Elle n'est pas représentée dans une position qui pourrait indiquer une forme de soumission ou d'asservissement etc. Et donc, la conclusion a été que cette publicité, même si elle était très suggestive, n'a pas été sanctionnée comme une publicité sexiste.

Une autre publicité qui, elle, n'a pas passé cette rampe-là, était une publicité pour les voitures, avec une femme qui était, justement, à côté et qui n'avait pas un lien direct avec l'objet.

Je viens là pour dire que tout ce qu'on a entendu aujourd'hui sur le fait que certains hommes ont des difficultés à la suite de la vision de certaines affiches, moi, je dis que c'est plutôt dans ce cadre-là qu'on peut avoir ce genre d'images fortes qui nous posent un souci, et non pas nécessairement sur des images avec des femmes qui posent à côté d'une voiture.

C'est extrêmement difficile de trouver la limite. On a vu que la commission qui s'en occupe dans d'autres cantons a des difficultés à trouver cette limite-là. Moi, je constate que notre loi actuelle, à l'article 5, parle aussi de moralité dans le cadre des réclames, et c'est sur ce point-là qu'on doit être beaucoup plus vigilant.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je serai court. J'aimerais réagir aux propos de notre collègue Tschümperlin, qui a fait une référence - je ne dirais pas malheureuse - à une campagne nationale de la Migros (donc, ce n'était pas du tout une campagne officielle) visant à montrer la diversité des corps, ce qui est, à mon avis, une bonne chose, des hommes comme des femmes. Dans cette campagne, il y avait même des élus de l'Union démocratique du centre, des élus du Parti démocrate-chrétien, comme quoi ça montrait vraiment toutes les diversités.

Vous avez tenté un effet de manche qui, selon moi, tombe à plat. A mon avis, l'exemple que vous prenez n'a rien à voir avec le sexisme. Le sexisme, il s'agit de violence, il s'agit d'attitudes discriminatoires, il s'agit de préjugés, et dans le discours que vous avez tenu - également de votre collègue Clément -, j'ai l'impression que vous peinez à comprendre ce qu'est la discrimination, sans aucun doute parce que vous n'en avez jamais fait l'objet.

Cette publicité était une ode à la diversité - je l'avais soutenue à l'époque - qui montrait tous les genres, tous les corps, tous les partis, même ceux des politiciens. Donc, je vous propose, la prochaine fois, de trouver un exemple qui soit plus en lien avec la thématique qui est la nôtre.

**Berset Alexandre** (*VEA/GB, SC*). Très rapidement, je voulais juste rebondir sur deux ou trois choses qui ont été évoquées.

Alors, il est clair, je suis d'accord avec vous, qu'il y a une part d'appréciation dans ce qui est sexiste ou ce qui ne l'est pas. Nous, nous vous proposons justement une définition assez solide, sur laquelle on peut se baser et qui a un effet de guide justement, pour savoir ce qui est sexiste ou pas. Des publicités pour des sous-vêtements, c'est clair que ça ne va pas forcément être sexiste. Dans le sexisme, il y a l'idée de domination, d'asservissement, de stéréotypes sexuels, ça va quand même beaucoup plus loin.

Ensuite, on a beaucoup entendu - et cela me réjouit - que tout le monde est plus ou moins d'accord pour dire que le sexisme est problématique et l'est également lorsqu'il est contenu dans des affiches publicitaires.

Mais j'ai aussi beaucoup entendu que ce n'est pas un problème, que cela existe finalement beaucoup dans nos rues. J'aimerais quand même relever ici la contradiction de M. le Député Gabriel Kolly lorsqu'il dit qu'en fait, ce n'est pas un problème qui existe dans notre canton et qu'en même temps, il souligne que l'acceptation de cette motion va faire perdre des revenus liés aux publicités. Donc, si on perd des revenus liés à ces publicités, c'est bien qu'il y a des publicités sexistes qui ne vont plus pouvoir être réalisées. Voilà.

Ensuite, j'aimerais quand même rappeler ce chiffre qui est quand même assez important, j'estime : il y a plus de la moitié des femmes - 59% pour être précis -, selon l'étude que j'ai déjà évoquée, qui ont été victimes de harcèlement sexuel. J'estime que ce n'est pas compliqué pour nous de légiférer sur cet aspect. Ne faisons pas l'économie de faire un pas certes petit, mais tout de même dans la bonne direction.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich spreche als Co-Motionärin, habe ansonsten aber keine Interessenbindung in dieser Sache.

Auf den ersten Blick hat diese Motion eine geringe Relevanz. Doch wenn man mehr darüber nachdenkt, merkt man und spürt man, auch hier im Saal, dass das doch ein Thema ist, das uns irgendwie beschäftigt. Werbung ist eine sehr kraftvolle Stimme in unserer Gesellschaft. Sie hat die Fähigkeit, unsere Meinung zu formen, Trends zu setzen, Werte zu vermitteln und Verhaltensweisen zu beeinflussen. Es geht darum, dass Werbung manchmal eine Grenze überschreitet, insbesondere dann, wenn sie sich auf stereotype Geschlechterrollen stützt, die bis hin zu Diskriminierung führen. Oder wenn mit sexistischer Darstellung geworben wird mit dem Ziel, den Blick von Passanten auf sich zu ziehen nach dem Motto "sex sells", und die Frau entsprechend dargestellt wird. Hand aufs Herz, meine Damen und Herren: Was hat eine leichtbekleidete Frau mit einem Auto zu tun? Man verkauft ja nicht die Frau damit. Ich habe kein Problem, wenn eine Frau neben einem Auto steht, die normal angezogen ist. Aber wenn eine Frau in Unterhose und in Sexpose neben einem Auto steht, beginnt bei mir das Problem und die Unverständlichkeit. So Werbung zu machen, ist sehr einfach.

Ich bin mit Ihnen einverstanden, dass wir in der Öffentlichkeit grösstenteils anständige Werbung sehen. Aber es ist nicht immer so, und ich wünsche mir, dass es in Zukunft so bleibt. Sie haben es gesagt: Die Inhalte der sozialen Medien können wir kaum mehr kontrollieren. Hier können wir noch Einfluss nehmen und ein Zeichen setzen. Ich denke, dass das unsere Aufgabe ist.

Ich stelle immer wieder fest, dass die Hemmschwelle, insbesondere auch bei den jüngeren Generationen, extrem gesunken ist in Zusammenhang mit sexistischen Inhalten. Ich bin auch einverstanden mit Grossrätin Schwander, was die Bekleidung im Beachvolleyball betrifft oder die Vorschriften dort. Das können wir aber nicht ändern heute, das sind die Reglemente von den Sportverbänden.

Viele haben mir ebenfalls die Frage gestellt: Ja aber, was ist denn wirklich eine sexistische Werbung? Viele sind sich einig mit mir, dass die Grenze sehr klar ist. Ich gebe Ihnen ein weiteres Beispiel: Ein Metzger macht auf einem Plakat Werbung für Würste. Das ist völlig gut so. Aber wenn jetzt neben den Würsten eine Frau in Unterhose steht und nur noch der Ausschnitt von der Frau in der Unterhose daneben ist, neben den Würsten - Sie sehen das Bild -, hört bei mir das Verständnis auf. Dort wird die Frau einfach schubladiert.

Oder, meine Damen und Herren, wie sehen Sie es, wenn wir plötzlich eine Werbung haben mit Sextoys? Erklären Sie das Ihren Kindern. Persönlich habe ich vor allem Mühe, wenn die Werbung auf Kosten von Frauen oder von jüngeren Frauen geht.

Ein anderes Beispiel, zwar nicht aus der Werbung: Ich kann damit umgehen, wenn man Blondinen-Witze macht, und ich kann zugegebenermassen manchmal auch darüber lachen, aber ich möchte, dass solche stereotypen Darstellungen im öffentlichen Raum begrenzt werden. Das ist das Ziel, das wir heute haben. Und es gibt auch keinen grossen Aufwand. Wir machen kein neues Gesetz, wir wollen den Artikel 5 im Reklamegesetz abändern und dort eine Ergänzung machen. Ich bin nicht einverstanden mit dem Argument, es sei ein sehr grosser Aufwand, der hier gemacht werden müsse.

Tragen wir die Verantwortung, eine Umgebung zu schaffen, in der Menschen frei von Vorurteilen und Diskriminierung leben können. Aus diesem Grund wäre ein Verbot für sexistische und diskriminierende Werbung ein bedeutender Schritt, auch für unseren Kanton. Deshalb bitte ich Sie, dieser Motion zuzustimmen.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Es ist etwas schwierig, um 10:40 Uhr bei einer um 45 Minuten verschobenen 10-Uhr-Pause noch auf so viele Bemerkungen zu antworten.

Je suis un tout petit peu surpris de certains amalgames qui ont été faits ici. La révolution sexuelle est passée par ici, comme l'a évoqué la députée Jakob. Nous avons un rapport plus ou moins décomplexé par rapport à la sexualité, mais cela ne signifie toujours pas que notre société ne connaît pas de problèmes de sexisme avec, certains l'ont rappelé, une femme sur cinq en Suisse qui a fait l'objet d'actes sexuels non consentis dans un pays qui se dit civilisé, souvent avec des coupables qui n'ont

même pas conscience de la gravité de leurs actes - de plus en plus par des jeunes, voire des mineurs. Et c'est aussi une évolution inquiétante.

La publicité contribue à cet état d'esprit, sans contestation possible.

Im Gegensatz zu dem, was hier von einigen behauptet wurde, gibt es leider im öffentlichen Raum nach wie vor sexistische Werbung, die meist für Frauen, ab und zu im Übrigen auch für Männer oder andere, besondere Gruppen, diskriminierend wirkt. Die Diskussion hat nichts zu tun mit Sex per se, einige Beispiele wurden gegeben, auch von den Motionärinnen. Man kann durchaus Unterwäsche-Werbung machen, die nicht diskriminierend ist. Die Lauterkeitskommission hat im Übrigen - soweit meine Informationen richtig sind - noch nie interveniert gegenüber Unterwäsche-Werbung in der Schweiz. Sie hat sehr wohl interveniert. Die Fälle, in denen sie intervenieren musste, haben sich in den letzten Zeiten verzehnfacht, weil immer ein grösserer Anteil an Klagen sich auf sexistische Werbung betrifft. Viele Beispiele wurden hier genannt, was man tolerieren kann und soll und was nicht. Wer genau wissen will und wer der Meinung, es gebe keine sexistische Werbung auf unseren Strassen, der soll mal auf die Seite gehen der Lauterkeitskommission, dort werden Sie Beispiele sehen, die doch relativ klar und deutlich sind und wo man nicht daran zweifeln kann, dass diese sexistisch sind.

Natürlich wird es immer Fälle geben, wo man gespalten sein kann, ob sie sexistisch sind oder nicht. Aber es ist evident und es kann kein vernünftiger Mensch bestreiten, dass es Fälle gibt, wo wir ganz klar von sexistischer Werbung sprechen müssen und können.

La publicité sexiste peut conduire à une légitimation de violences ou d'incitations à des violences contre les femmes et contre d'autres groupes de personnes d'ailleurs aussi, parfois des hommes, parfois des groupes plus hétérogènes.

La liberté de chacune et de chacun est essentielle pour le fonctionnement d'une société, à condition que les conditions matérielles pour l'exercice des libertés soient assurées pour tout le monde. Et le rôle de l'Etat est d'assurer que les conditions à la fois formelles et matérielles pour l'exercice de ces libertés soient remplies, ce qui a comme corollaire, ce qui a toujours comme corollaire de pouvoir toucher aux libertés des autres, et c'est exactement de ces choses dont nous discutons aujourd'hui.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué le problème de la proportionnalité : il serait disproportionné d'évoquer la discrimination sexuelle dans la loi à l'article 5, comme les motionnaires l'ont proposé et comme le Conseil d'Etat le propose aussi. Je pars ainsi du fait que la plupart d'entre vous n'ont pas lu cet article 5. L'article 5 dit notamment : la publicité peut être interdite lorsqu'elle dépare un "site naturel ou bâti," qu'elle porte "atteinte à un paysage," parce qu'elle choque "gravement l'esthétique" ; lorsqu'elle porte "atteinte à la tranquillité" (j'invite l'avocat Tschümperlin à se faire le même nombre de soucis sur l'interprétation de la notion de tranquillité sur la publicité quand il sera confronté à des cas), "à la moralité, à la sécurité" ou à "l'ordre public."

Si vous estimez décevant et en toute conscience, en ayant réfléchi trente secondes, qu'il est plus compliqué de discuter devant un tribunal de problèmes de sexisme que de tranquillité, de moralité ou d'autres, alors à ce moment-là, vous votez en toute conscience non; si vous estimez au contraire que le sexisme est tout aussi important, mais aussi pas plus compliqué à juger que les autres éléments déjà évoqués aujourd'hui dans la loi, alors, je vous recommande au nom du Conseil d'Etat de voter oui.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 56 voix contre 42. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté en faveur de la motion:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP),

Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 56.*

*Ont voté contre:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 42.*

*Se sont abstenus:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Loi 2022-DEEF-38

### Loi modifiant la loi sur la statistique cantonale (appariement de données)

---

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Rapport/message:	<b>31.10.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5386)
Préavis de la commission:	<b>28.11.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5379)

---

#### Entrée en matière

**Ingold François** (VEA/GB, FV). La commission traitant de la loi modifiant la loi sur la statistique cantonale s'est réunie le mardi 28 novembre 2023 de 16 h 00 à 16 h 39. Si cela a été court, c'est grâce à l'efficacité de mes très estimés collègues, bien préparés pour l'occasion, un conseiller d'Etat performant en la personne de Monsieur Olivier Curty, un chef du Service de la statistique qui a eu la lourde tâche de répondre avec bienveillance et simplicité à nos questions de béotiens, Monsieur Thomas Christin, ainsi que de Monsieur Alain Renevey, secrétaire parlementaire qui a été d'une diligence remarquable.

Afin de contextualiser notre travail, je me permets quelques rappels historiques. La loi sur la statistique cantonale a été adoptée le 7 février 2006. Elle n'a fait l'objet à ce jour que d'une seule modification en 2010. Cette loi a été complétée en 2020 par une ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux. A ce jour, il n'y a aucune mention dans la loi actuelle de la notion d'appariement de données, instrument essentiel à la statistique contemporaine. C'est pour cette raison que nous traitons ce sujet aujourd'hui et que cette situation sera dans quelques minutes corrigée, si vous acceptez de suivre le préavis de la commission.

Maintenant que l'on sait pourquoi nous devons traiter cette modification de loi, posons-nous ensemble la question du quoi. Qu'est-ce que l'appariement ? L'appariement est l'action qui consiste à rassembler par paires des choses qui sont naturellement compatibles. Dans la vie de tous les jours, il y a un certain nombre de situations où l'appariement joue un rôle. Nous faisons aussi de l'appariement, comme Monsieur Jourdain, sans le savoir. Par exemple, sur un site de rencontre,

l'algorithme apparie deux profils qui semblent naturellement compatibles pour le meilleur comme pour le pire. A la maison, nous apparions nos chaussettes pour en faire des paires naturellement compatibles. Cependant, ayant deux enfants de 6 et 8 ans qui dorment dans la même chambre, après discussion avec mon épouse, nous avons estimé que nous ne pouvions pas parler d'appariement après 19 h 00, quand nous tentions de les mettre au lit, la notion de naturellement compatible n'étant plus remplie à cette heure-ci.

En statistique, ce n'est pas très différent. Apparier, c'est l'action qui vise à rassembler, pour une même unité statistique (personnes ou entreprises), des données qui la concernent et qui sont issues de différentes sources. L'appariement vise donc à enrichir l'information issue jusqu'ici d'une seule source. Ce procédé n'est pas tout à fait nouveau puisque le Service de la statistique croisait déjà plusieurs sources dans certaines situations, par voie d'ordonnances, même si la loi ne contient aujourd'hui aucune disposition à ce sujet.

Si l'on veut donner un exemple d'appariement dans le domaine de la statistique, nous pourrions nous référer au rapport, présenté avant la pause, sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg. Sans appariement, nous aurions pu imaginer de convoquer comme seule et unique source les revenus fiscaux déclarés. Le résultat aurait été fiscalement correct mais peut-être pas très pertinent, les contribuables pouvant s'appauvrir artificiellement, surtout s'ils ne le sont pas.

Avec l'appariement, nous pouvons croiser des sources en ajoutant par exemple des données issues de l'aide sociale ou des subsides pour les assurances maladie. Vous constaterez que nous arrivons en croisant ces données à être beaucoup plus pertinents, à diminuer ainsi la marge d'erreur et à augmenter la pertinence de la statistique.

Je continue mon exemple. Imaginons maintenant que nous voulons observer l'évolution de la pauvreté dans le temps. Nous allons a priori étudier des parcours de vie, mais nous devons respecter la question de la protection des données. Pour cela, nous avons besoin non pas d'anonymiser les données - sinon on ne sait plus qui est qui dans le temps -, mais de pseudonymiser les sujets statistiques pour voir leur évolution dans le temps : une personne se trouvant dans une situation de pauvreté en 2010 est-elle toujours dans cette situation en 2020 ? Si ce n'est pas le cas, qu'a-t-elle fait pour s'en sortir ? Nous comprenons par cet exemple tout l'intérêt de faire parler les statistiques. Nous parlons ici d'appariement longitudinal.

Avec ces quelques explications d'une haute teneur pédagogique, je suis plus ou moins certain que nous avons toutes et tous le même niveau de compréhension du sujet.

Après le pourquoi et le quoi, abordons maintenant la notion du comment. Cette loi vise à introduire deux nouveaux articles. Le premier, le 17a, précise l'autorisation de l'appariement à condition d'anonymiser ou de pseudonymiser les données. Il est également question de la suppression des données après leur utilisation. Le second, le 17b, précise l'utilisation des identificateurs fédéraux de référence. Il y avait, dans l'avant-projet du 4 juillet 2022, un article 17c qui visait à faciliter à terme les travaux de l'Observatoire du logement et qui demandait la possibilité de convoquer des données d'autres organismes. Comme les données viennent prioritairement du Service de la statistique, il n'a pas été jugé opportun de le maintenir.

Lors du traitement de cette loi par la commission, nous avons pu poser toutes les questions qui nous paraissaient pertinentes, notamment sur la protection des données, lever tous nos doutes, notamment avec un potentiel travail supplémentaire pour les communes qui ne devrait pas se vérifier dans la réalité, ainsi que vérifier l'utilité de cette loi. On nous a assuré que toutes les statistiques produites grâce à l'appariement seront utiles. Il en résulte de ce travail de qualité produit par la commission une adoption à l'unanimité des 11 membres présents et je vous enjoins à en faire de même.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Zuerst einmal herzlichen Dank an die Kommission und ihren Präsidenten für die sehr effiziente und angenehme Zusammenarbeit. Der Berichterstatter hat eine ausgezeichnete Einführung gemacht in diesen Gesetzesentwurf. Ich kann mich darum sehr kurz halten.

Je répète quand même que la loi cantonale de ce jour ne contient aucun article traitant de l'appariement des données, instrument qui est aujourd'hui essentiel pour la statistique actuelle. "Appariement" se dit "Verknüpfung" en allemand. La présente révision partielle permet d'apporter une base légale à cet instrument au niveau cantonal, comme le demande d'ailleurs la Confédération. Le rapporteur a très bien expliqué ce qu'est l'appariement de données : il s'agit tout simplement de coupler ou, plus simplement dit, de mettre ensemble plusieurs fichiers de données de mêmes unités statistiques, par exemple des personnes physiques ou morales. Quel est l'objectif de cet appariement ? Il sert à enrichir l'information à disposition. Une seule source n'est aujourd'hui parfois pas suffisante. L'objectif est aussi de réduire la charge d'enquête en se basant sur les registres ou les données administratives. Un élément est important : il s'agit du principe du "once only", qui signifie que l'Etat cherche l'information une seule fois pour éviter qu'une entité doive fournir plusieurs fois les mêmes données.

Diese Daten können, wie es gesagt wurde, aus verschiedenen Quellen zur gleichen Zeit oder aus der gleichen Quelle zu unterschiedlichen Zeiten stammen. Und für die Verknüpfung werden grundsätzlich einmalige Identifikatoren verwendet wie

zum Beispiel die Versicherungsnummer für Personen, Identifikationsnummern für Unternehmen, für Gebäude oder auch für Wohnungen.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une utilisation systématique des identifiants dans la gestion des données administratives selon le droit en vigueur. Cette révision partielle permettra donc de donner au Service de la statistique - c'est lui qui va en bénéficier - la compétence d'effectuer ces appariements de données, mais uniquement - cela est un point important - pour des tâches statistiques. L'objectif final est de répondre aux besoins croissants en informations des scientifiques, des politiques, notamment du Grand Conseil - nous pourrions ainsi mieux répondre à vos sollicitations -, mais aussi du domaine économique et administratif.

Es ist auch wichtig zu sagen: Es werden keine unnötigen Verknüpfungen vorgenommen. Das Amt für Statistik, wie in vielen Fällen auch das Bundesamt für Statistik, das in Aktion tritt, sobald die Daten des Bundes betroffen sind, werden die Projekte und ihren Nutzen sorgfältig überprüfen, bevor es zu einer möglichen Verknüpfung kommt.

Le Service de la statistique travaille déjà avec des principes fortement établis au niveau de la protection et de la sécurité des données. Les fichiers appariés seront rendus anonymes, comme cela a été expliqué. Ces fichiers longitudinaux seront pseudonymisés, c'est-à-dire qu'ils contiendront une identification aléatoire. Cette dernière permet de récupérer le vrai identifiant sauvegardé séparément - dans un autre fichier - avec une clé de correspondance. Cette opération est nécessaire pour assurer la mise à jour du fichier longitudinal. A long terme, en cas d'appariement de données sensibles ou si l'appariement de données permet d'estimer les caractéristiques essentielles de la personnalité, tout le jeu de données sera effacé une fois les travaux de statistiques terminés. "Caractéristiques essentielles de la personnalité" a été traduit par "wesentliche Aspekte der Persönlichkeit", conformément à la loi fédérale sur la protection des données, même si la loi fédérale sur la statistique parle de "wesentliche Merkmale". Le Conseil d'Etat est d'avis que nous pouvons maintenir la formulation proposée en allemand et le message accompagnant la révision est clair.

Und vielleicht auch für das Protokoll: Als besonders schützenswerte Personendaten gelten Personendaten über religiöse, weltanschauliche, politische, aber auch gewerkschaftliche oder kulturelle Ansichten, Personendaten über die Gesundheit, auch die Intimsphäre oder die Zugehörigkeit zu einer Rasse oder Ethnie, Massnahmen der sozialen Hilfe oder Verwaltungs- und strafrechtliche Verfolgungen oder Sanktionen.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, par le biais de l'adoption de cette révision partielle, l'Etat de Fribourg pourra mettre en œuvre un outil contemporain d'analyse de données au sein du canton. Le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter cette proposition de révision partielle de la loi sur la statistique.

**Riedo Bruno** (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindungen sind: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission für diese Gesetzesänderung und bin auch Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Das vorliegende Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die kantonale Statistik bezweckt eine bessere Verknüpfung von Daten für die Statistiken, welche der Kanton Freiburg aktuell und in Zukunft pflegt beziehungsweise pflegen wird. Das Hauptziel besteht darin, mehr Informationen aus bestehenden Daten, welche bisher nicht verknüpft werden konnten, beispielsweise Daten bei Gemeinden, zu gewinnen, Doppelspurigkeit zu vermeiden, Kosten zu minimieren und Synergien zu nutzen.

Die Botschaft zum Gesetz verspricht uns, dass sowohl beim Kanton wie auch bei den Gemeindeverwaltungen die Kosten aufgrund dieser auch aus unserer Sicht sinnvollen Verknüpfungen nicht steigen werden.

In diesem Sinne unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Vorlage einstimmig und erklärt Eintreten.

**Sudan Stéphane** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Le groupe Le Centre a pris connaissance et a analysé attentivement le projet de loi modifiant la loi sur les statistiques et remercie les auteurs du rapport ainsi que les explications et éclaircissements donnés. D'ailleurs, la commission parlementaire unanime, sous la direction de son estimé et détendu président, est rapidement et de manière efficiente entrée en matière. Statistiquement, cette séance a été, pour ma part, la plus brève de l'année dans la salle Felder !

Les modifications concernent donc la création des articles 17a et 17b, qui complètent la loi de 2006 qui n'a, à ce jour, pas été modifiée au niveau des appariements en se référant à la loi fédérale de 1992.

Cet appariement de données vise donc à produire des informations nouvelles à partir des données existantes, à éviter des relevés superflus, à diminuer le coût des statistiques et à créer des synergies et donc à être plus efficient dans les résultats des recherches et enquêtes.

Je ne vais pas revenir sur les données techniques des quatre appariements existants et leurs particularités, ceci ayant déjà été fait.

Différents organes et institutions ont été consultés, ce qui a amené quelques réserves tant au niveau financier qu'au niveau de la protection des données. Les doutes et questionnements ont été effacés à la suite des explications claires et précises du Conseil d'Etat et de ses services. Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) n'a pas identifié de répercussions sur le plan de l'informatique cantonale et il ne sera pas nécessaire de l'impliquer financièrement ou d'effectuer une demande complémentaire dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire.

L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation a demandé de son côté que l'effacement des données à la fin des travaux statistiques soit étendu aux données de base, ceci pour garantir cet aspect important qui est la protection des données personnelles des personnes physiques ou morales.

L'Association des communes fribourgeoises ainsi que plusieurs communes s'inquiètent des répercussions financières et techniques sur les communes, en lien avec le nouvel article 17b, lequel prévoit que les communes et autres services supportent les frais découlant de leur participation à un relevé statistique. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat annonce qu'a priori, il n'y a aucun frais supplémentaire, les données existant déjà. En sommes-nous bien certains ?

Enfin, pour mettre un peu de couleur dans le domaine parfois gris, implacable et glaçant des statistiques, je me permettrai de citer un grand philosophe belge du XX<sup>e</sup> siècle : "Selon les statistiques, il y a une personne sur cinq qui est déséquilibrée. S'il y a 4 personnes autour de toi et qu'elles te semblent normales, ce n'est pas bon !" (Jean-Claude Van Damme)

C'est avec ces considérations que le groupe Le Centre entre en matière à l'unanimité sur ce projet de loi et vous demande d'en faire autant. Merci de votre attention et belles fêtes de fin d'année pour vous et vos familles !

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

La révision de la loi sur la statistique qui nous est soumise concerne uniquement deux articles qui traitent de l'appariement des données. Si le fait d'exploiter des données individuelles provenant de diverses sources n'est pas une nouveauté pour le Service de la statistique, la modification de la loi permettra de simplifier grandement les choses. Actuellement, il est en effet nécessaire de passer par une ordonnance spéciale qui permet l'autorisation de données provenant de diverses sources, comme par exemple des données du Service cantonal des contributions et des données de l'aide sociale. Les nouveaux articles de loi permettent l'appariement des données tout en garantissant la protection des données, indispensable dans le traitement des données souvent sensibles.

Notre groupe considère qu'une analyse fine des données statistiques permet la compréhension entre autres de divers phénomènes sociétaux et peut conduire à la prise de mesures indispensables. Notre groupe va ainsi accepter à l'unanimité cette modification.

**Hauswirth Urs** (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied in der Ad-hoc-Kommission zur Änderung des Gesetzes über die kantonale Statistik, und als Gemeindeammann von Düringen werde ich vermutlich in so mancher Statistik des Kantons mitgezählt. Ich rede im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

In diesem vorliegenden Fall sehen wir die Datenverknüpfung als hilfreich und transparenzfördernd an. Zudem vertrauen wir darauf, dass dem Datenschutz wirklich grosse oder besondere Bedeutung geschenkt wird. Gespannt sind wir, ob es dem Amt für Statistik dann auch gelingen mag, Doppelspurigkeit zu vermeiden, Kosten zu minimieren und Synergien zu erzielen oder ob wir schon bald mit irgendwelchen unnützen Diagrammen überhäuft werden. Aber unter dem Strich tritt die Sozialdemokratische Fraktion auf die Beratung ein und unterstützt in der Folge die vorliegende Fassung des Gesetzes.

Ich danke dem Berichterstatter François Ingold und auch Staatsrat Curty für die Ausführungen und die effiziente Sitzung.

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Mon lien d'intérêt : j'ai participé à la commission. Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Il s'agit donc de la modification de la loi sur la statistique cantonale et l'on parle d'une révision succincte. Dans cette révision, il convient d'apporter une base légale permettant d'appliquer l'appariement de données. L'appariement de données dont il est question est un instrument essentiel à la statistique contemporaine. Puisque la loi actuelle ne contient aucune disposition traitant de l'appariement de données, nous sommes donc obligés de réviser cette loi pour répondre aux besoins évolutifs des statistiques.

Mais de quoi s'agit-il ? L'appariement de données, c'est l'action qui consiste à assembler par paires des choses qui sont naturellement compatibles. Le but de l'appariement est d'enrichir l'information et de réduire la charge d'enquête en se basant sur des registres ou des données administratives. Pour pouvoir appliquer la nouvelle disposition, ce projet de loi propose des modifications mineures et, pour ce faire, deux nouveaux articles ont été intégrés. Il s'agit des articles 17a et 17b. A noter également que le projet a été mis en consultation et accueilli favorablement par les diverses autorités fédérales, cantonales et communales notamment.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va suivre l'avis de la commission et soutient à l'unanimité la révision de ce projet de loi.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vielen Dank für diese Eintretensvoten. Ganz kurz:

Je peux rassurer le député Sudan par rapport à la collaboration avec les communes, notamment les compétences financières : le but est d'utiliser les données existantes avec identifiants, non de créer de nouvelles données ; aussi longtemps qu'il n'y a pas de nouvelles données créées, il n'y aura pas de conséquences financières pour les communes.

Par rapport à la remarque du député Hauswirth,

Die Idee ist nicht, mehr zu machen, sondern besser zu machen; nicht zu verwechseln mit der Ovomaltine, die nicht besser, aber länger machen will - ich weiss nicht, ob Sie mir hier folgen können. Daher wird es nicht mehr Statistiken geben, sondern die existierenden Statistiken werden einfach besser, weil wir diese Verflechtungen, diese Verbindungen mit unterschiedlichen Datensätzen machen können. Ich glaube, ich habe alle Fragen beantwortet. Vielen Dank für das Eintreten.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la statistique cantonale (LStat) du 07.02.2006

*Art. 17a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 17b (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la statistique cantonale (LStat) du 07.02.2006

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 92.*

## Motion 2023-GC-78

### Pour un observatoire des réalités sociales pérenne

---

Auteur-s:	<b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) <b>Galley Liliane</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Dépôt:	<b>21.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1835)
Développement:	<b>21.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1835)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>26.09.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5869)

---

### Prise en considération

**Galley Liliane** (VEA/GB, FV). Je m'exprime ici en tant que co-auteure de la motion. Nous avons déposé cette motion avec mon collègue Savio Michellod à la suite de l'atelier de co-construction de l'observatoire des réalités sociales organisé le 2 mars 2023 à l'initiative de la HETS et réunissant un panel remarquable de professionnels, de personnes concernées, de chercheuses et chercheurs et de représentantes et représentants du monde politique.

Le besoin d'observer, de documenter les différentes réalités sociales et de le faire en collaboration avec les milieux concernés était alors un objectif clair et partagé par l'ensemble des participant-e-s. Il a donc été essentiellement question du comment plutôt que du pourquoi. Parmi les préoccupations relevées à cette occasion, outre le périmètre à préciser, figurait celle de l'ancrage et de la pérennisation d'une telle structure. On le sait, les mandats d'études ponctuelles ne suffisent pas pour observer l'évolution, anticiper les changements et monitorer les prestations. De plus, pour qu'une structure soit pérenne, il lui faut un ancrage et un financement assuré. C'est alors qu'a germé l'idée d'un ancrage légal dans la loi sur l'aide sociale, actuelle loi cantonale traitant des questions sociales. Cette loi étant en cours de révision, il s'agissait de saisir cette opportunité pour donner à l'observatoire une base légale soutenant l'engagement cantonal.

Depuis lors, le groupe de travail constitué a échafaudé des pistes alternatives afin de faire avancer les réflexions. Une association à durée déterminée a été créée le 7 novembre dernier afin de définir la faisabilité, la pertinence et les contours plus précis que pourrait prendre cet "observatoire", renommé provisoirement je ne sais pour quelle raison "structure pérenne d'observation et de documentation des réalités sociales". Chapeauté par un comité où siègent des membres de l'Etat (la DSAS en l'occurrence, représentée par le Service de l'action sociale), de la HETS ainsi que de diverses associations actives dans le canton auprès des populations vulnérables ou précarisées, cette structure devrait rendre ses premières conclusions en 2024 avant de laisser la place à une structure définitive, probablement sous la forme d'une association également.

La motion que nous devons traiter aujourd'hui s'avère dès lors en partie obsolète, raison pour laquelle nous avons décidé de la retirer. Nous tenons toutefois à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse fournie qui, même si elle se conclut par une proposition de refus, reconnaît le besoin et le bien-fondé d'une structure d'observation et suggère des pistes pour d'autres interventions. En effet, le Conseil d'Etat souligne le caractère trop étiqué de la loi sur l'action sociale, dans laquelle l'observatoire se sentirait à l'étroit car condamné à ne traiter que les questions de précarité nécessitant l'intervention de l'aide sociale et non l'ensemble des réalités sociales. Cet élément a motivé notre décision de retirer la présente motion au profit d'une nouvelle motion, déposée lors de la dernière session, qui demande la création d'une loi-cadre sur l'action sociale. Ce toit plus large pourra abriter de manière confortable une structure de monitoring portant sur l'ensemble de ces réalités sociales. Le Conseil d'Etat ne pourra d'ailleurs qu'y être favorable puisqu'il la mentionne lui-même dans les pistes du rapport sur la pauvreté que nous venons de commenter en écrivant, je cite : "le débat d'une loi-cadre de l'action sociale doit être lancé." Voilà qui est désormais chose faite.

- > Cette motion est retirée par ses auteurs.
- > Elle est ainsi liquidée.

---

## Rapport 2023-DEEF-34 Parcs photovoltaïques dans les Préalpes (rapport sur postulat 2022-GC-126) - suite directe

---

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**  
Rapport/message: **31.10.2023 (BGC décembre 2023, p. 5463)**

---

### Discussion

**Bonny David (PS/SP, SC).** Mon lien d'intérêt : je suis syndic d'une commune fribourgeoise.

La stratégie cantonale proposée mise avant tout sur l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments existants. Elle répond aussi à la Stratégie énergétique 2050 fédérale, voulue par le peuple suisse. Ce qui est proposé par le Conseil d'Etat répond parfaitement aux préoccupations du groupe socialiste. Le Conseil d'Etat rajoute que l'implantation en altitude, dans nos Préalpes, n'est pas une priorité, la nôtre non plus. Il souhaite ainsi éviter les impacts sur la biodiversité, le paysage et/ou l'acceptation sociale. C'est très bien. Dommage qu'il n'en soit pas de même pour les éoliennes, on brasserait moins de vent ! J'ai néanmoins quelques questions et remarques.

On évoque le fait qu'il y a 15'000 panneaux photovoltaïques aujourd'hui dans le canton de Fribourg, ce qui est très bien. Ceux-ci couvrent 30% des besoins en électricité d'un ménage, ou le tiers de la consommation d'électricité annuelle du canton. J'ai un souci de compréhension à ce niveau : parle-t-on de puissance, de rendement, de consommation ?

Il est également dit dans le rapport que le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour tripler le rendement annuel d'ici à 2035. Aussi, si on triple 30%, nous arrivons à 90%. En rajoutant l'hydraulique, nous n'avons plus besoin d'autre chose. Pourriez-vous préciser cet aspect ?

Il est aussi mentionné que nous souhaitons atteindre 1,3 TWh en 2050. En 1998, une étude, réalisée par le même bureau, disait que le canton de Fribourg avait, avec les technologies existantes de l'époque, un potentiel de 0,56 TWh. Aujourd'hui, nous faisons mieux, mais nous avons davantage de toits. Sont évoqués dans le rapport les bâtiments, les infrastructures existantes au sol, les zones à bâtir ou les surfaces. Qu'entendez-vous par "recouvrir le sol de panneaux photovoltaïques" ? Certaines expériences sur des routes ont été réalisées. Parle-t-on ici de cela ?

En page 2 du rapport, vous parlez d'analyses complémentaires en cours. Sont-elles terminées ? De quelles analyses s'agit-il ?

Il est aussi mentionné que les installations ne doivent pas porter atteinte aux bâtiments et sites protégés. Nous l'avons bien compris puisqu'en septembre 2019, avec ma collègue Solange Berset, nous avons déposé une motion. Celle-ci demandait davantage de panneaux solaires sur tous les toits, y compris les toits des bâtiments protégés par le Service des biens culturels. Elle avait été refusée. On m'avait alors dit que tout était tout de même faisable. Pas du tout. Je tiens juste à relever la mauvaise expérience réalisée par un habitant de la commune de la Brillaz, plus précisément à Onnens : son habitation se trouvant malheureusement trop près de l'église, le Service des biens culturels lui a fait quelques propositions tellement compliquées qu'il a préféré renoncer au photovoltaïque, ce qui est bien dommage. Il y a donc encore quelques embûches de ce côté-là.

Une dernière question au sujet de la durée de vie des panneaux : celle-ci est un peu plus longue que prévu. Très bien. Mais comment allons-nous les éliminer ? Est-ce que quelque chose est prévu ? Un suivi est-il fait ? En effet, cela doit aussi se terminer de manière écologique.

En conclusion le groupe socialiste prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil d'Etat de sa vision, une vision qu'il partage totalement.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle au nom des auteurs du postulat et du groupe Le Centre.

Le postulat déposé invoquait les changements législatifs au niveau fédéral - les projets de Gondo - et l'analyse faite par le Groupe E indiquant un rendement de la station photovoltaïque du sommet du Moléson 35% supérieur à celui des installations à Epagny. Cette différence était expliquée par la couverture nuageuse inférieure au sommet, des températures ambiantes plus basses et de meilleures inclinaisons.

La réponse directe du Conseil d'Etat va au-delà de notre demande puisqu'elle intègre une étude complète sur le potentiel du développement du photovoltaïque dans tout le canton. Par rapport à notre demande, je retiens que le rayonnement solaire dans nos Préalpes n'est pas comparable à celui des Alpes, en particulier en Valais ou dans les Grisons, et que des freins techniques, juridiques, environnementaux et sociétaux seraient nombreux.

Revenons à l'étude complète : l'énergie est souvent liée au droit fédéral et il est juste de vouloir accentuer le développement des applications au plus haut potentiel. Le canton de Fribourg fait partie des leaders dans le développement du photovoltaïque. Toutefois, les mesures proposées et les montants mis sous le sapin ont l'air bien maigres face aux objectifs ambitieux de passer aujourd'hui de 200 GWh à 600 GWh en 2035 et 1300 GWh en 2050.

Cependant, j'aimerais attirer l'attention du Conseil d'Etat sur un point important : le développement de cette production d'énergie sur tout le territoire ne se fera pas sans investissements massifs dans le réseau de distribution électrique. Aujourd'hui, le réseau est déjà parfois le point faible pour les grosses installations et les distributeurs d'énergie en limitent la puissance maximale injectable.

Et puisque nous sommes en période de Noël, je fais le vœu que le Conseil d'Etat, actionnaire majoritaire du Groupe E, définisse dans la stratégie du groupe une meilleure rémunération de la reprise du courant photovoltaïque. Cette rémunération, plutôt basse en comparaison avec d'autres distributeurs, n'a pas augmenté alors que le prix de l'électricité pour le consommateur a lui fortement augmenté. J'ai moi-même posé une installation photovoltaïque sur ma villa. Je sais donc que l'investissement est rentable. Mais si l'on veut accélérer le développement du photovoltaïque, chaque mesure est bonne à prendre. Mais, comme tout le monde le sait, les vœux de Noël ne se réalisent pas toujours.

Je remercie le Conseil d'Etat et le Service de l'énergie pour ce rapport très concret. Nous avons du pain sur la planche et devons ensemble retrousser nos manches.

Et puisqu'on y est, je vous remercie également, Madame la Présidente, Chère Nadine, euh Chère Nadia, d'avoir dirigé les débats du Grand Conseil d'une main de maître et d'avoir su rester patiente malgré l'indiscipline des pauvres député-e-s que nous sommes.

**Glasson Benoît** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Une nouvelle analyse du potentiel de développement du solaire fait ressortir un potentiel supérieur à 2000 GWh, disponible sur les bâtiments et les surfaces au sol en zones à bâtir non valorisées. D'après cette analyse, le Conseil d'Etat a adopté sa stratégie solaire photovoltaïque. Vu le potentiel en zones à bâtir, et malgré les subventions fédérales, le canton se concentre à installer des panneaux en zones à bâtir plutôt que sur du terrain hors zones

afin de préserver le paysage. Notre cheffe de groupe m'a permis de faire un rapprochement avec l'éolien en regrettant que le Conseil d'Etat ne se soucie pas autant du paysage pour l'étude d'implantation des éoliennes.

La consommation actuelle en électricité est de 1800 GWh, dont le tiers est produit par des ressources renouvelables. En 2050, les perspectives de consommation sont de 2100 GWh, avec une production de 1300 GWh d'énergie solaire, dont les 75% sont produits en été, et 600 GWh d'énergie manquante en hiver. Ces chiffres m'ont interpellé, et un calcul succinct nous démontre qu'en été, le solaire produira plus que ce que l'on consommera. Le prix de l'électricité augmentant, la pose de panneaux photovoltaïques devient rentable. J'aurais alors souhaité que le rapport soit complété avec quelques calculs démontrant la surcharge d'électricité qu'on produira en été et qu'il contienne une explication sur le fait que le canton subventionne encore ces installations lucratives.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

**Clément Bruno** (*VEA/GB, GR*). Mon lien d'intérêt : je suis co-directeur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert·e·s et Alli·e·s.

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif au postulat Clément/Dafflon sur les parcs solaires photovoltaïques ainsi que de la nouvelle stratégie photovoltaïque du canton, annexée à ce rapport. Ce postulat a été déposé dans un contexte de décisions du Parlement fédéral à la fin 2022 visant à faciliter le développement des parcs solaires alpins "Solar Express". Ce contexte d'approvisionnement énergétique a certes évolué depuis, mais il n'a pas fondamentalement changé au niveau des enjeux. Le postulat reste donc pleinement pertinent. D'une manière générale, nous rejoignons le Conseil d'Etat, que nous remercions pour ce rapport, sur deux éléments :

- > Tout d'abord, l'énergie solaire photovoltaïque et la production d'électricité est la plus facile à développer et elle doit concentrer nos efforts. La stratégie photovoltaïque cantonale, déjà plus efficace que la moyenne suisse, vise notamment un triplement de la production d'ici à 2035 et une augmentation de facteur 6,5 pour 2050.
- > Deuxièmement, la priorité doit être mise sur un développement du photovoltaïque avant tout dans les zones construites, existantes ou à venir, et sur les infrastructures. Cela représente encore un potentiel important qui permettra d'atteindre ces objectifs.

Le développement des parcs solaires dans les Préalpes ou sur nos lacs ne sont donc pas la priorité et nous partageons cette analyse que nous souhaitons compléter avec les éléments suivants :

- > Le problème de la rentabilité d'éventuels parcs photovoltaïques dans les Préalpes : cet argument, mis en évidence par le Conseil d'Etat, est dû au coût élevé du réseau pour acheminer cette électricité produite en montagne, cumulé au fait que l'ensoleillement dans les Préalpes n'est pas comparable à celui des Alpes, par exemple. Malgré un subventionnement important, la rentabilité n'est pas garantie.
- > Ensuite, et cela a déjà été relevé, au niveau de l'impact sur la biodiversité et le paysage, les conséquences seraient particulièrement fortes et compliquées à gérer si l'on regarde l'ampleur des sites classés dans les Préalpes fribourgeoises, que ce soit l'inventaire fédéral des paysages, les paysages d'importance cantonale, les paysages marécageux ou les parcs naturels régionaux. La votation en Valais a également montré la grande sensibilité de la population sur cette question. Il fait donc sens de privilégier le solaire dans des zones déjà construites et sur des infrastructures plutôt que dans des zones encore préservées. Mais les zones de montagne ne sont pas à exclure. Il est préférable de se concentrer sur les éléments existants, tels que les remontées mécaniques - nous avons deux exemples probants en Gruyère et dans notre parc - ou les parkings, dont le potentiel n'est pas du tout exploité dans le canton.

Concernant le besoin avéré d'augmenter la production hivernale, nous souhaitons rappeler que le solaire photovoltaïque, certes plus efficace l'été, peut aussi jouer un rôle en hiver en fonction de l'inclinaison des panneaux. Ceux-ci peuvent en effet être posés de manière favorable à une production hivernale. Il existe aussi des panneaux à inclinaison variable qui permettent une optimisation sur toute l'année, et cela indépendamment de l'altitude, tout en prenant en compte les zones à stratus.

Enfin, nous aimerions surtout insister sur le fait suivant : pour atteindre ces objectifs quantitatifs ambitieux mais réalistes de la stratégie photovoltaïque cantonale, objectifs nécessaires au niveau de la Stratégie énergétique 2050 et de la loi climat, il est indispensable que l'Etat, la Confédération et les cantons prennent davantage de mesures, à la fois incitatives et contraignantes, pour le réseau, comme cela a déjà été dit, pour inciter le photovoltaïque sur les constructions et infrastructures existantes et pas uniquement sur les nouvelles, tout en préservant les bâtiments patrimoniaux. Des soutiens dans ce sens sont envisagés : les Verts ont notamment une initiative en route. Des soutiens spécifiques sur la production hivernale devraient également être envisagés, en complémentarité avec les autres sources d'énergie renouvelable. Il est également important de rappeler que cela est complémentaire aux mesures indispensables d'économie et de sobriété énergétique.

Avec ces remarques, nous prenons acte de ce rapport.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Mon lien d'intérêt : je suis syndic de Corbières. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre qui a pris connaissance de la suite directe découlant du postulat de nos collègues Clément et Dafflon.

Notre groupe est quelque peu déçu du rapport qui nous a été présenté. Je peux bien comprendre que le Conseil d'Etat estime entre autres que des parcs photovoltaïques en montagne ne soit pas la priorité. Il est dit dans le rapport que nous n'avons pas le rayonnement de certains cantons alpins ; c'est bien clair. Le Conseil d'Etat aurait néanmoins pu étudier certaines possibilités. Dans le bref rapport qui nous a été présenté, il nous dit être conscient de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Selon notre groupe, cela n'est pas en écartant systématiquement les propositions des députés que notre canton réussira à se tenir à cette stratégie.

Nous prenons donc acte de ce rapport sans aucun enthousiasme.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vielen Dank für die wohlwollende Entgegennahme dieses Berichtes. Sie wissen es, für den Staatsrat gehört der Ausbau der Fotovoltaik schon lange zu seinen energiepolitischen Prioritäten. Entsprechende Pläne finden sich bereits in der Energiestrategie aus dem Jahr 2009.

Ces dernières années toutefois, de nombreux facteurs ont clairement rendu nécessaire une réactualisation des objectifs. C'est notamment, vous le savez, la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, avec la sortie du nucléaire. La nécessité de disposer de nouvelles capacités de production renouvelable a été aussi affirmée afin d'éviter le risque de pénurie d'électricité. Je me permets d'ailleurs de répondre déjà à l'une des questions du député Bonny : la Suisse exporte de l'électricité durant les mois d'été, mais elle en importe en hiver. C'est toute la complexité et le défi de la Stratégie énergétique. Nous voulons promouvoir le photovoltaïque, comme cela a été expliqué. Mais, vous le savez mieux que moi, durant la nuit et les mois hivernaux, le photovoltaïque produit mais pas assez, raison pour laquelle il faut importer. Après des analyses détaillées sur le nouveau potentiel de développement du solaire photovoltaïque, qui tiennent notamment compte de l'évolution technologique - quand même substantielle - et des conditions du marché, le Conseil d'Etat a adopté en août 2023 sa stratégie à l'horizon 2035-2050 dans ce domaine.

J'aimerais formuler une remarque au sujet du prix. Vous savez que dans le *Mantelerlass* - je réponds ici au député Clément -, il est prévu d'uniformiser le tarif de reprise. Il y a un marché dans ce domaine. Vous pouvez donc imaginer que les prix ne vont pas nécessairement augmenter, peut-être diminuer un peu. Le Conseil d'Etat a toujours soutenu une uniformisation au niveau de la Suisse.

Le Conseil d'Etat précise ses priorités dans ce rapport afin que ce développement puisse se faire de manière efficace, tout en minimisant les impacts sur l'environnement et les paysages, comme cela a été dit.

Der Staatsrat will also die Fotovoltaik vorrangig auf den bestehenden und künftigen Gebäuden, auf Infrastrukturbauten und auch auf nicht anderweitig genutzten Flächen in Bauzonen ausbauen. Wir haben Prioritäten gesetzt. Wir haben nichts grundsätzlich ausgeschlossen, aber die Prioritäten waren für uns relativ klar.

Das Produktionsziel ist relativ hoch angesetzt: 600 Gigawatt bis 2035 und 1300 Gigawatt bis 2050, aber das scheint uns durchaus realistisch.

L'étude qui a constitué la base de la stratégie du Conseil d'Etat est par ailleurs accessible et disponible sur le site du Service de l'énergie. Pour répondre à la demande des auteurs du postulat, il ressort des analyses précédemment citées que la pose de capteurs solaires dans nos Préalpes n'aurait pas le même rendement que les parcs éoliens projetés dans les Alpes. Pour répondre au député Kolly, on ne les exclut pas complètement, mais selon nous, cela ne doit pas être une priorité. De plus, leur implantation pourrait avoir des impacts relativement importants, notamment sur la biodiversité et les paysages et/ou l'acceptation sociale. Chaque cas doit donc être analysé individuellement. Sur cette base, le Conseil d'Etat estime que le développement du solaire photovoltaïque dans nos Préalpes ne doit pas être considéré comme une priorité, même si on ne l'exclut toutefois pas.

Dasselbe gilt auch für die schwimmende Fotovoltaik, das heisst, Anlagen auf Wasseroberflächen und auch für die Agrofotovoltaik, wobei Agrofotovoltaik bei Kulturen Sinn machen kann, die einen Schutz oder ein Dach brauchen wie etwa im Gewächshaus oder wenn sich die Anlage ertragssteigernd auswirkt. Das sind zwei Ausnahmen, die auch von der Bundesgesetzgebung vorgesehen sind.

Le Conseil d'Etat entend donner une suite directe au présent postulat. Il vous propose ainsi de l'accepter.

La problématique de l'élimination des panneaux photovoltaïques n'a pas été intégrée dans le rapport. La durée de vie d'une installation est d'environ 25 ans, vous le savez mieux que moi. Cela est relativement long. Le Conseil d'Etat devrait-il élaborer un rapport sur ce sujet ? Je prends note de cet élément.

Quant aux analyses complémentaires, elles sont en cours. Nous avons constitué, sur la base du rapport, un groupe de travail qui élaborera des projets pilotes, par exemple sur les routes cantonales, sur les parkings ou même sur une surface agricole,

pour autant que certaines conditions soient remplies. Nous travaillons beaucoup sur ce dossier, en collaboration avec quatre autres directions. Nous aimerions vous présenter ces projets pilotes d'ici peu.

J'espère avoir répondu à toutes les questions et vous propose donc de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Prise de congé de Mme la Députée Chantal Müller

**Présidente du Grand Conseil.** Permettez-moi de saluer notre collègue Chantal Müller, qui a décidé de mettre un terme à son mandat de députée au 31 décembre prochain, après sept années passées sur les bancs du Grand Conseil.

C'est en 2016 que Chantal Müller a rejoint ce Parlement. Elle a aussitôt intégré la Commission des pétitions, dont elle a pris la vice-présidence en 2017 avant d'en occuper la présidence dès 2019. Elle siège toujours au sein de la nouvelle Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, dont elle est vice-présidente pour quelques jours encore. Au sein de ce Grand Conseil, la doctoresse Müller aura par ailleurs montré un intérêt marqué pour les thèmes sociaux, environnementaux ou encore, bien sûr, sanitaires. Dans sa lettre de démission, Madame la Députée Müller indique avoir passé quelques nuits blanches - bienvenue au club ! - avant de prendre sa décision. Une décision difficile tant elle a apprécié travailler avec vous toutes et tous au bénéfice du canton. Réalisant cependant qu'elle ne parviendrait plus à honorer de manière satisfaisante son mandat sans empiéter davantage sur ses vies professionnelle et privée, elle préfère le remettre.

Madame la Députée, Chère Chantal, au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein succès dans vos entreprises professionnelles et personnelles à venir. Bravo Madame la Députée !  
*[applaudissements]*

---

## Divers 2013-GC-41 Clôture de la session

**Brügger Adrian (UDC/SVP, SE).** Dies ist heute meine zweite offizielle Rede vor unserem Grossen Rat. Aber sie ist zweifellos die schwierigere von beiden. Wie soll ich die Ehrung vornehmen von unserer Präsidentin? Wie kann ich dies tun? Wie kann ich dies sagen, ohne dass meine Worte irgendwie eine Copy-Paste aus ihrem Lebenslauf sind? Ich versuche es trotzdem.

Madame la Présidente du Grand Conseil, Chère Nadia, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Monsieur le Président du Gouvernement, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Chère Mireille, Mesdames et Messieurs,

Il y a une année, lors de ton élection au perchoir de notre Parlement cantonal, tu récoltais 89 voix. Aujourd'hui, après ces douze mois de présidence, tu récolterais certainement 110 voix. Et j'en suis sûr, certaines et certains d'entre nous seraient même prêts à cumuler ton nom ! Pourquoi donc ? Parce que tu nous as conquis avec ta personnalité discrète, avec ta rigueur dans la conduite de nos débats, avec ta capacité d'écoute et de dialogue.

La présidente du Grand Conseil sillonne également notre canton, un canton que tu connais bien, toi qui as présidé l'Association des communes. Mais ton horizon ne s'est jamais limité aux frontières fribourgeoises. Entre Vaud et Fribourg, entre Payerne puis Vesin, "mon cœur balance", dirait la chanson !

"La Vaudoise devenue première citoyenne fribourgeoise" écrira un journal des bords du Léman. Alors que notre quotidien cantonal se fera l'écho de compliments récoltés autour de toi : "Femme de conviction", "Sens de la chose publique", "Simple. Solide. Fiable" ou encore : "Elle ne parle pas pour rien dire, c'est un signe d'intelligence".

Mais entre nous soit dit, je pense que tu es quand même un peu plus vaudoise que fribourgeoise, non ? Toi qui fêtes même ton anniversaire le jour de l'Indépendance Vaudoise ! Eh bien voilà ! Que dire de plus ?

In guter Erinnerung werden mir die Ausflüge mit Dir ins Appenzellerland und ins Tessin bleiben, bei denen wir zusammen mit unseren Bahn-Gspändlis viel gelacht und geplaudert haben.

Chère Nadia, tu le dis volontiers : "L'ombre me va bien". Alors on pourrait penser que, après les projecteurs qui ont éclairé ton année présidentielle, tu vas retrouver l'ombre, cette ombre que tu aimes bien. Je ne le crois pas, parce que depuis ce soir ou le 31 décembre à minuit, les souvenirs de cette année, les rencontres, les visages de toutes ces Fribourgeoises, de tous

ces Fribourgeois que tu as croisé-e-s sur ton chemin, ou encore les événements particuliers et même le soleil du Sénégal vont éclairer ta vie de tous les jours.

Au nom de notre Parlement et en mon nom, nous te souhaitons, Chère Nadia, le meilleur pour toi, pour ta famille, et la santé à toutes celles et tous ceux qui te sont proches. Nous te souhaitons plein succès dans tes engagements professionnels et politiques et, chaque jour, de grands moments de bonheur.

Et, si tu en as la possibilité, prends donc le temps d'une promenade au cœur de ce pays que tu as maintenant si bien servi. Et prends aussi quelques instants pour t'asseoir sur le banc du Botsalet.

Merci Chère Nadia ! J'ai été très heureux de partager cette année à tes côtés. Je suis très ému de prendre ta place sur ce perchoir où l'on est, peut-être, bien installé mais définitivement mal assis !

Ich habe bei meiner ersten Ansprache gesagt, dass die Sprache nie ein Hindernis sein soll. Ich habe Dir ein Geschenk mitgebracht: Damit dies auch wirklich nicht der Fall ist, möchte ich Dir ein Wörterbuch übergeben, ein Senslerdeutsches Wörterbuch. Wenn Du nächstes Jahr ein bisschen Probleme hast mit meiner Sprache, dem Sensler-Deutsch, das doch eine sehr schöne Sprache ist, dann kannst Du hier nachschlagen und schauen, was es heisst. Und wenn unsere Kolleginnen und Kollegen eine Frage haben, kannst Du ihnen behilflich sein.

Merci Nadia, merci pour ton année présidentielle 2023. *[Langanhaltender Applaus]*

**Présidente du Grand Conseil.** Chères et Chers Membres du Grand Conseil, Chère et Chers Membres du Conseil d'Etat, Chères et Chers Membres du Secrétariat du Grand Conseil, Chères Représentantes et Chers Représentants de la Presse,

Toute bonne chose a une fin !

Jedes gute Ding hat ein Ende, nur die Wurst hat zwei. In gewissen Momenten kann ein Sprichwort die Dinge wirklich treffend genau bezeichnen. Hier und heute ist so ein Moment, denn heute findet mein Jahr als Präsidentin sein Ende, und ja, es war durch und durch geprägt von positiven Erlebnissen.

Vous comprendrez dès lors que c'est avec une émotion particulière que je me tiens devant vous, à l'aube de la clôture de ma fonction de présidente du Grand Conseil fribourgeois. Comment, en quelques minutes, résumer ou tirer un bilan d'une telle année ? Cela relève de l'impossible, mais l'impossible dans ma vie est un défi, et aimant les défis, je vais essayer de le relever.

Mais pour cela, je vais commencer par la fin, donc par dire MERCI !!! Mes Chères et Chers Collègues, votre confiance, en me confiant la présidence, a été un privilège immense. Vous m'avez accordé le pouvoir de guider nos débats, de représenter nos voix, et surtout, de partager des moments précieux avec quelques-uns d'entre vous. Permettez-moi de saluer avec toute ma reconnaissance l'attitude exemplaire et silencieuse de chacune et de chacun d'entre vous. Enfin presque... Votre dévouement envers la mission de servir notre canton a créé un environnement où la démocratie a eu son plein pouvoir. MERCI !!!

Un grand merci s'adresse également au président du Conseil d'Etat et aux membres de notre Gouvernement. La collaboration est restée un pilier essentiel de notre réussite collective. Votre engagement envers le bien-être de notre canton a créé un partenariat fructueux, fondé sur le respect mutuel et la compréhension partagée de nos responsabilités envers la population fribourgeoise. MERCI !!!

Dir, lieber Adrian, und Dir, liebe Françoise, gehört mein tiefempfundener Dank für Eure bedingungslose Unterstützung und Euren ausgezeichneten Teamgeist. Zu jeder Zeit standet Ihr zuverlässig an meiner Seite. Danke! Und vor allem wünsche ich Euch jetzt schon ein gutes und erfolgreiches Präsidialjahr 2024 und 2025. Ihr werdet es selber feststellen: Es sind lauter Glücksmomente. Es macht mich auch sehr froh, dass auch anderen das Tor offensteht, diese intensive und einmalige Erfahrung zu machen.

A tous les membres du Secrétariat général du Grand Conseil et aux personnes qui œuvrent à la traduction simultanée, BRAVO pour votre professionnalisme dans le travail qui vous incombe et également pour votre grande disponibilité. MERCI !!!

Et il y a quelques personnes, que je ne vais pas citer, mais elles vont se reconnaître car elles m'écoutent certainement - d'autres m'ont même fait la surprise de venir aujourd'hui -, à qui je suis profondément reconnaissante pour leur soutien quel qu'il ait été durant 2023. MERCI !!!

Il y a une année, je me fixais trois objectifs hormis, bien entendu, ceux écrits dans la loi sur le Grand Conseil. Le premier objectif était d'expliquer mon mandat, la réalité positive de notre engagement milicien et pourquoi pas donner envie à quelques personnes de s'engager. Le deuxième objectif que je m'étais fixé était de rester moi-même.

Ces deux premiers objectifs semblaient relativement faciles et ils l'ont été. Pourquoi ? Car, vous l'aurez sans doute remarqué, je ne peux tout simplement être "autre" que moi-même, avec mes défauts, mes qualités, mes forces, mes faiblesses, mes réussites, mes erreurs. Rester soi-même est très important, même si l'on peut déplaire ou si l'on déplaît. J'ai une citation depuis très longtemps dans mon cœur : "les gens oublieront certainement ce que vous avez dit ou fait, mais ils n'oublieront

jamais ce que vous leur avez fait ressentir". Cela m'a permis justement d'être proche des rencontres, d'avoir des échanges sincères, de faire passer des messages simples, humbles, venant de mon cœur, de mes tripes, et d'expliquer que la politique, c'est aussi cela. J'espère ainsi avoir pu réconcilier des personnes avec la politique ou donner envie à d'autres de la voir différemment ou d'être curieux, et pourquoi pas de s'y intéresser un peu plus.

Le troisième objectif était plus ardu, mais j'y tenais profondément : je voulais me donner les moyens de m'exprimer le mieux possible en allemand.

Mich so gut wie möglich auf Deutsch auszudrücken und das Notwendige tun, damit dies möglich wird.

Liebe deutschsprachige Kolleginnen und Kollegen, ich hoffe, dass ich der Sprache Goethes immer gerecht wurde und sie so angemessen wie möglich vertreten habe. Die Überraschung bei meiner Ansprache zur Hundertjahrfeier der Deutschfreiburger Artillerie und Trainsoldaten war einer der Höhepunkte, denn ich hielt sie ganz auf Deutsch. Dabei herrschte Totenstille, und die Spannung stieg, vor allem auch, weil ich dem Kommandanten ein bisschen die Show gestohlen habe, nicht wahr Herr, Staatsrat Romain Collaud, qui s'est excusé.

Aber ich habe es geschafft, und dies, weil mir eine Person immer meine Reden übersetzt hat, immer zur Verfügung stand und sich die nötige Zeit dafür genommen hat, manchmal im Eilzugstempo. Ich möchte dieser Person ganz herzlich danken: Hanspeter, danke für alles! *[Applaus]*

Avant de terminer, je souhaite souligner notre chance extraordinaire de vivre dans un canton de proximité, où l'accessibilité favorise le dialogue, la collaboration et l'épanouissement. Fribourg, c'est notre foyer, et c'est ensemble que nous avons façonné son présent et que nous contribuons à bâtir son avenir. Les riches expériences partagées au sein de ce canton d'exception, empreint de diversité et de caractère, font de cette année un chapitre mémorable de ma vie. Il y aurait tant d'anecdotes dans tous les domaines qu'il est difficile d'en choisir une plutôt qu'une autre à vous raconter.

Les séjours partagés, que ce soit dans le splendide Appenzell, le charmant Tessin ou le chaleureux Sénégal, ont été autant d'occasions de renforcer les liens, d'échanger des idées et de créer des souvenirs impérissables. Ces escapades ont transcendé les barrières géographiques pour nous rappeler que la diversité est une force et que les valeurs que nous partageons vont bien au-delà de nos frontières cantonales. Ce fut une expérience de vie inestimable, pleine de découvertes et teintée de rires, n'est-ce pas Hubert ?

A vous toutes et tous, Merci du fond du cœur pour le privilège immense de m'avoir fait confiance en tant que présidente du Grand Conseil 2023. Ce ne fut que du bonheur et j'ai adoré !!! Et c'est moi seule qui aimerais VOUS applaudir pour m'avoir autorisé ce bonheur.

Que la flamme de notre engagement pour Fribourg continue à brûler, portée par la passion et la détermination de chacune et de chacun d'entre nous. Et un seul mot : RESPECT !! RESPEKT !! Merci du fond du cœur à toutes et à tous, vraiment ! *[applaudissements]*

—

> La séance est levée à 12 h 20.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Alain RENEVEY**, secrétaire parlementaire